35¢

CITÉ LIBRE

XVe année No 68 JUIN - JUILLET 1964 NOUVELLE SÉRIE

Plaidoyer pour le recours au dictionnaire
par GÉRARD PELLETIER

Racines du thomisme au Canada français
par
STANLEY FRENCH

•

La philosophie à l'université
par
VIANNEY DÉCARIE

Il faut racheter le Canada des USA
par
JEAN PELLERIN

•

Réforme du Sénat
par
JACQUES-YVAN MORIN

ET DES TEXTES DE
Yerry KEMPF et d'*Alice POZNANSKA*

SOMMAIRE

Page 1 Le recours au dictionnaire
Gérard Pelletier

Page 3 Nouveau rôle du Sénat
Jacques-Yvan Morin

Page 8 Vente du Canada aux USA
Jean Pellerin

Page 20 Le thomisme au Canada français
Stanley French

Page 21 La philosophie à l'université
Vianney Décarie

Page 29 Les 20 Amériques latines
Alice Poznanska

Page 31 Chronique du temps perdu
Yerri Kempf

XVe année, No 68
Juin-juillet 1964

revue mensuelle

Comité de rédaction

Directeur :
Jean Pellerin

Secrétaire de la rédaction :
Jean Paré

•

Editeur et propriétaire
Le Syndicat coopératif d'édition
Cité Libre

Imprimé à Montréal par
Pierre Des Marais

Autorisé comme envoi postal
de deuxième classe
Ministère des Postes
Ottawa

Direction et Rédaction :
3411, rue Saint-Denis
Montréal 18

Administration et
Vente d'anciens numéros :
Cité Libre
5090, rue Papineau
Montréal 34
Tél. 526-3361

Abonnement annuel : $3.50
Abonnement de soutien : $10

Vente au numéro :
Distribution Laval
590, boulevard Pie IX
Montréal — Tél. 525-3424

CITÉ LIBRE

NOUVELLE SÉRIE



Plaidoyer pour le recours au dictionnaire

QU'EST-CE DONC que le dogmatisme ? Et l'apriorisme ?

On croirait, à première vue, que le sens de ces deux termes est parfaitement clair, qu'il ne prête à aucune confusion. Mais c'est là une vue de l'esprit, une illusion de la bonne foi. Dans le climat passionnel où baignent les débats politiques de l'heure, les mots les plus simples et les notions les mieux établies sont à chaque jour contestés, abscurcis, gauchis par le préjugé militant.

En veut-on un exemple ?

Quand Cité libre *affirme, dans un éditorial, que ses collaborateurs ont toujours combattu le dogmatisme en politique, quelques lecteurs nous écrivent*[1] *que c'est là une attitude dogmatique. Quand nous disons :* « Bien loin de vouloir fournir à la jeune génération un dogme politique, « Cité Libre » reconnaît la nécessité de poursuivre sa lutte, en ce domaine, contre tout apriorisme », *on croit nous confondre en rétorquant que nous parlons ailleurs dans le même article, des* « idées de base qui ont inspiré notre revue depuis sa fondation ».

Bref, on affirme sans sourciller que l'antidogmatisme est un dogmatisme et toute opposition à l'apriorisme, un apriorisme à rebours. Après quoi on tire l'échelle. N'est-ce pas un peu trop simple ?

---

(1) Les lettres nous sont arrivées top tard pour être publiées; le numéro était bouclé, sauf l'espace de cet éditorial.

Cette forme de raisonnement consiste à jouer sur les idées comme certains jouent sur les mots. Il en résulte une espèce de calembour conceptuel qui peut être amusant mais qui n'a rien à voir avec la réalité des choses, qui ne l'effleure même pas.

C'est pourquoi je voudrais plaider aujourd'hui pour le recours au dictionnaire. Je sais bien que cette suggestion décevra tous ceux, parmi nos contradicteurs, qui entretiennent des prétentions philosophiques. Le dictionnaire est un instrument minable, un outil primitif. J'aurais plus de succès en les renvoyant à Hegel, en citant Marx ou Lénine. Mais non. Il faut avoir la modestie de sa situation : c'est le dictionnaire, ici, qui est tout indiqué. On ne soigne pas les maux de tête vulgaires à la cortisone.

Or, le cachet d'aspirine Larousse donne comme définition du dogmatisme : **« Disposition à croire, à affirmer : Personne d'un dogmatisme étroit » puis « Affirmations données sur un ton sentencieux et tranchant ».**

Le dogmatisme n'est donc pas une attitude d'esprit qu'on puisse condamner partout et toujours, sans distinctions. Pour un croyant, par exemple, en matière strictement religieuse, il est évident qu'une disposition à croire n'a rien de répréhensible. L'adhésion à un dogme religieux constitue le fondement même du christianisme, au niveau intellectuel.

Mais la même attitude d'esprit, appliquée à la pensée politique, conduit aux pires catastrophes. Pourquoi ? C'est sans doute qu'il n'existe en politique aucun absolu, aucun donné révélé, rien qui commande jamais l'adhésion automatique d'un esprit libre et autonome. Et chaque fois qu'on tente, en politique, de créer artificiellement des absolus, des objets de foi, des dieux, c'est invariablement pour conduire les hommes à la guerre ou à l'esclavage.

L'Histoire, à ce sujet, ne saurait être plus éloquente. Les hommes de la Renaissance voulurent fonder les Etats sur la religion des citoyens; il en résulta des guerres qui déchirèrent l'Europe du XVIième siècle et la conscience du monde occidental. Toutes les sociétés politiques qui déifièrent leurs chefs immolèrent, sur l'autel de ce dieu, comme toute première victime, leur liberté de citoyens, qu'il s'agît de l'Empire romain ou du Japon d'avant-guerre. Et l'Allemagne des années '30, en faisant de la race un absolu, et de cet absolu le fondement du IIIième Reich, déclencha sur le monde la terreur que l'on sait.

Est-ce à dire que les hommes soucieux de liberté, convaincus que la politique doit être fondée sur la dignité de la personne et l'usage de la raison, est-ce à dire que ceux-là font preuve de dogmatisme ? En invoquant raison et liberté contre les dogmes frelatés qu'on cherche à leur imposer sans discussion, ils seraient eux-mêmes esclaves d'un dogme ? Pour échapper au dogmatisme, il faudrait évacuer tout attachement à quelque valeur que ce soit, y compris le droit des personnes à exercer librement leur intelligence dans la détermination d'une route politique à suivre ?

Non. C'est là, de toute évidence, un faux dilemme. L'accusation équivaut à taxer un homme d'intolérance parce qu'il ne tolère pas qu'un autre assassine son prochain pour divergence d'opinion. Elle équivaut encore à considérer comme dogmatisme tout désaccord avec celui qui écrit :

« . . . et les falots personnages à la Pelletier et à la Ryan flotteront comme de vagues fumées à travers le feu de l'action engagée. Il sera bien inutile de les « supprimer » : on aura alors le choix de les catapulter, à Londres (où ils rejoindront Chevrier), à Ottawa, ou, s'il en reste, de leur faire casser de la roche à Anticosti. »[2]

D'ici l'exil ou les travaux forcés (qui pourraient bien tarder un peu) nous continuerons à dire, le plus calmement possible que la politique est affaire de raison.

Gérard Pelletier

---

(2) Paul Chamberland in *Parti Pris*, avril 1964, No 7.

UN NOUVEAU RÔLE POUR UN SÉNAT MORIBOND

par *Jacques-Yvan* MORIN

L'ANÉMIE dont souffre l'économie canadienne est la cause principale de la situation déficitaire constamment croissante des fonds de l'assurance-chômage. Le 3 avril dernier, le Sénat fut invité à voter d'urgence des crédits destinés à renflouer la caisse[1]. Or, ce jour-là se trouvait être un vendredi et le paiement des prestations du lundi suivant était subordonné au bon vouloir des sénateurs. Comme à son habitude, la Chambre des communes n'avait fait parvenir le projet de loi au Sénat qu'à la dernière minute et s'attendait à ce que l'honorable compagnie apposât son visa sans sourciller.

Il n'en fut pas ainsi. Le règlement du Sénat impose certains délais dans la procédure de l'adoption des lois, à moins que les sénateurs ne consentent à l'unanimité à n'en pas tenir compte. L'occasion était trop belle pour que le sénateur de Carleton la manquât : d'un simple « non », il fit en sorte que l'adoption du crédit soit renvoyée à la semaine suivante. Voilà qui prouverait à ces arrogants de la Chambre basse que le Sénat conserve toute son importance ! Que la démonstration risquât de se faire aux dépens des chômeurs et de leurs familles (lesquels n'étaient pour rien dans cette querelle), ne sembla nullement préoccuper notre intrépide sénateur.

Pour anodin que cet incident puisse paraître, il n'en soulève pas moins la question du rôle ou même de l'utilité du Sénat dans un pays qui se veut démocratique. Il y a fort longtemps que l'on s'interroge à ce sujet au Canada, puisqu'aussi bien la réforme de l'institution fut proposée au Parlement dès 1875. La gauche, en particulier, s'est toujours montrée intransigeante : le parti progressiste, puis la *C.C.F.*, ne réclamèrent rien de moins que l'abolition complète. Quant au *Nouveau parti démocratique,* il inscrivait cet objectif dans son programme dès son congrès de fondation, en 1961. Aussi n'y a-t-il pas lieu d'être surpris que les députés *N.P.D.* aient profité du geste particulièrement inepte du Sénat à l'égard de l'assurance-chômage pour proposer aux communes la suppression de « l'autre endroit » (comme on l'appelle dans le jargon parlementaire). En effet, le député de Winnipeg, S. Knowles, présenta un projet de loi en ce sens le jour même où le Sénat refusait les crédits. « Sommes-nous vraiment une démocratie ? a demandé le député. Acceptons-nous en principe que les lois du pays ne doivent être faites que par les représentants élus par le peuple ? Si je commets une erreur ici, à la Chambre des communes, je dois . . . justifier ma conduite et subir le jugement de mes électeurs. Par contre, un membre de l'autre Chambre peut faire un geste qui nuit à un grand nombre de Canadiens et il n'en rend compte à personne . . . Il y a là un illogisme fondamental et de nos jours, notre Parlement devrait se composer uniquement de représentants élus par le peuple et responsables envers le peuple.[2] »

Des hommes « graves, réfléchis et conservateurs »

Il est reconnu que le rôle historique des chambres hautes a consisté à mettre un frein aux incartades des assemblées populaires; sous cet aspect, elles demeurent dans certains pays un relent de l'époque pré-démocratique. Ailleurs, on les conserve pour le décor, comme les clavecins hors d'usage. D'autres pays, enfin, s'en sont débarrassés. D'aucuns disent que l'abolition de la Chambre haute constitue l'aboutissement normal du processus démocratique.

(1) Débats du Sénat, tome 113, no 24, pp. 287, 290, 295 et 299 (3 avril 1964).

(2) Débats de la Chambre des communes, tome 109, no 36, p. 1962 (7 avril 1964).

John A. MacDonald, vénéré au Canada anglais comme le véritable « père » de la Confédération canadienne, déclara en 1865 que le Parlement central serait composé « du roi, des lords et des communes »; la chambre haute, qu'on appelait à cette époque le Conseil législatif, devait occuper, par rapport à la chambre basse, « la même position que la chambre des lords occupe vis-à-vis des communes en Angleterre ». Son rôle, ajouta-t-il, sera de « modérer et contrôler » la législation[3]. De fait, le Sénat s'est montré plutôt conservateur, surtout en matière de législation sociale, mais il a rarement osé tenir tête à l'opinion publique. En 1926, il apposa son veto au premier projet de loi sur les pensions de vieillesse, mais il se fit plus docile par la suite. Depuis 1940, en particulier, il ne s'est guère opposé à l'extension du *welfare state* fédéral, bien que de nombreux sénateurs se soient élevés contre les tendances socialistes qu'ils croyaient déceler dans plus d'une loi. Le fait que le parti au pouvoir contrôlait entièrement le Sénat entre 1944 et 1957 n'est sans doute pas étranger à ce bel esprit de coopération.

Quoi qu'il en soit, la critique la plus sévère susceptible d'être formulée contre la Chambre haute ne tient pas tant à son conservatisme en matière sociale qu'à son inutilité croissante. C'est ainsi qu'au cours des sept ans qui suivirent l'établissement de la fédération, le Sénat modifia 25.2% des lois qui lui furent présentées et en fit échouer 7.9%. Entre 1944 et 1957, la proportion des lois amendées par les sénateurs n'atteignait plus que 13.1% et aucun projet émané des communes n'échouait entièrement. Enfin, entre 1957 et 1960, durant le séjour du parti conservateur au pouvoir, le Sénat libéral ne modifia que 6.4% des projets de lois[4]. En somme, le chômage gagne la Chambre haute.

Bicaméralisme et fédéralisme

Par ailleurs, le rôle de modérateur n'est pas le seul que le Sénat canadien ait été appelé à jouer depuis 1867. La Confédération ayant eu plus d'un père, ses traits sont en conséquence assez variés. Dans le Bas-Canada et les colonies du littoral atlantique, on craignait l'influence du Haut-Canada au sein de la Chambre basse; si les Anglo-Canadiens avaient voulu se défaire du régime de 1840, c'était en grande partie pour obtenir la « *rep. by pop.* », la représentation proportionnelle, de manière à échapper à ce que George Brown appelait la *French domination*. A l'instar des Etats-Unis, les nouvelles provinces voulurent donc se protéger en se faisant représenter sur une base d'égalité au sein de la Chambre haute. En effet, depuis que la Convention de Philadelphie confia au Sénat américain la tâche de représenter les Etats-membres de l'Union au sein des organes centraux, les chambres hautes ont trouvé une nouvelle raison d'être et le bicaméralisme est devenu un train commun à toutes les fédérations.

A la Conférence de Québec (1864), les délégués des colonies passèrent six jours sur quatorze, paraît-il, à chercher un terrain d'entente sur la question de la répartition des sièges du futur Sénat. En fin de compte il fut décidé d'attribuer 24 représentants à chacune des trois divisions constituées par l'Ontario, le Québec et les Provinces maritimes. Macdonald lui-même admit la nécessité de protéger les intérêts locaux, d'autant qu'il se faisait, par ailleurs, l'avocat d'un gouvernement central fort; le Sénat pourrait fort bien s'acquitter de cette tâche, à condition qu'il ne fût pas trop puissant. L'année suivante, au cours des débats sur la Confédération, Macdonald s'exprima en ces termes : « A la chambre haute sera confié le soin de protéger les intérêts de section; il en résulte que les trois grandes divisions seront également représentées pour défendre leurs propres intérêts contre toutes combinaisons de la majorité dans l'Assemblée ».[5] Cependant, le gouvernement central se réservait le soin de nommer les sénateurs; les résolutions de Québec avaient prévu que les provinces « présenteraient » les premiers candidats et que les partis seraient équitablement représentés, mais ces dispositions ne furent pas reprises dans la Constitution de 1867. Une fois devenu premier ministre de la nouvelle fédération, Macdonald eut grand soin de ne nommer que des partisans conservateurs à la Chambre haute; en vingt ans, il ne dérogea à cette pratique qu'à deux reprises. Laurier, pour contre-balancer l'influence conservatrice, se crut à son tour obligé de n'appeler que des libéraux. C'est ainsi que se forgent les traditions : aucun premier ministre n'y a échappé depuis.

De sapientia veterum

La composition du Sénat s'est profondément ressentie de ces procédés, d'autant qu'une fois installés à leur poste, les sénateurs y restent leur vie durant. Que de vieux routiers de la politique, que de militants chevronnés ont ainsi trouvé leur récompense dans le Walhalla de Bytown ! Le lieu est jugé suffisamment inoffensif pour qu'on juge possible d'y admettre quelques femmes politiques.

---

(3) Débats sur la Confédération (1865), p. 35.

(4) R.A. Mackay, *The Unreformed Senate of Canada* (éd. révisée, 1963), p. 199.

(5) Débats sur la Confédération, p. 38.

Mais on y cherchera en vain d'anciens hauts fonctionnaires ou des diplomates, encore moins des socialistes ou des intellectuels; ces gens ne savent, en effet, qu'inventer des problèmes. L'âge moyen des sénateurs était de 64 ans en 1920 et de 68 ans en 1940; il est aujourd'hui d'environ 70 ans, tandis que 16 membres atteignent plus de 80 ans.[6] Malheureusement, ces trésors de sagesse ne contribuent pas à rendre très dynamique la Chambre tendue de velours cramoisi.

Les constituants de 1867 voulurent donc imiter à la fois la Chambre des lords et le Sénat américain, dont les fonctions sont essentiellement différentes. Ils ne réussirent guère qu'à créer une Chambre des lords au petit pied, si peu soucieuse de protéger l'autonomie des provinces qu'elle « représente » et si mal préparée, au demeurant, pour le faire, qu'il est permis d'affirmer que cet aspect de l'ordre constitutionnel canadien n'est qu'un simulacre de fédéralisme.

Le véritable protecteur des compétences provinciales fut en réalité le Comité judiciaire du Conseil privé, du moins jusqu'à ce que le nationalisme anglo-canadien mette un terme, en 1949, à sa juridiction d'appel. Désormais, il nous faut compter sur la Cour suprême fédérale, dont les membres sont, comme les sénateurs, nommés par le gouvernement central, mais avec un plus grand souci de qualité dans le choix des hommes. Ne nous dissimulons pas que cette sauvegarde pourrait se révéler très aléatoire dans l'offensive de centralisation qui se poursuit depuis un quart de siècle. Non moins précaire est, d'autre part, la protection que d'aucuns croient trouver dans le Cabinet ministériel, dont le rôle s'est accru considérablement depuis une centaine d'années aux dépens du Sénat et des communes.

Retour au fédéralisme authentique

A l'heure actuelle, les institutions fédérales du pays paraissent impropres à assurer une défense adéquate de l'autonomie provinciale, encore moins à créer le climat de franc jeu sans lequel les Canadiens français, en particulier, se prendraient à douter de l'avenir du fédéralisme. J'ai décrit ailleurs le rôle susceptible d'être joué par les organes du Pouvoir central dans la perspective d'une rénovation des institutions fédérales qui assurerait à la fois une plus grande autonomie au Québec et une participation plus dynamique du Canada français à la vie de la fédération.[7] Je voudrais ici soumettre quelques réflexions plus précises sur l'avenir du Sénat. Paralysée au départ, l'évolution constitutionnelle ne fit qu'accentuer la superfluité de l'institution. Si les hommes d'Etat de 1864 avaient eu sérieusement l'intention de protéger les intérêts provinciaux, ils se seraient inspirés des constitutions américaines (1787) et helvétique (1848), lesquelles prévoyaient la désignation des membres de la Chambre haute par les cantons ou les Etats-membres, de manière que les sénateurs devinssent les authentiques représentants des provinces[8].

Il faut aujourd'hui revenir au bicaméralisme en tant que moyen de maintenir l'équilibre entre les forces centripètes et les forces centrifuges qui s'affrontent au sein de la Confédération. Le Sénat n'a plus aucun rôle utile à jouer sous son aspect de Chambre des lords; il serait préférable de l'abolir que de le voir subsister indéfiniment sous cette forme. Mais la véritable solution est autre.

Ce n'est point par hasard qu'un député *N.P.D.* s'est fait le parrain de la dernière proposition tendant à l'abolition. Non seulement la gauche anglo-canadienne tient mordicus à mettre fin à la comédie des petits lords, en quoi elle a parfaitement raison, mais elle écarte implicitement le rôle essentiel que le Sénat pourrait remplir en tant qu'instrument du fédéralisme, et ce faisant, il me semble qu'elle commet une grave erreur politique. A mon avis, en effet, la véritable solution ne réside pas dans la suppression de la Chambre haute, ce qui équivaudrait à une renonciation définitive au fédéralisme, mais plutôt dans la transformation de son rôle et la réforme de sa structure.

Les palliatifs traditionnels

Les politologues du Canada anglais s'ingénient depuis deux générations déjà, à revaloriser le Sénat. L'ouvrage le plus remarquable traitant du sujet est l'*Unreformed Senate of Canada* du Professeur R. A. Mackay, paru pour la première fois en 1926;[9] il a également été écrit quelques articles sur la question, parmi lesquels il convient de citer celui de J. N. Turner, aujourd'hui député, qui fut le porte-parole du gouvernement lors du récent débat sur l'abolition de la Chambre haute.[10]

Tous ces auteurs sont d'accord sur le choix d'un certain nombre de remèdes qui auraient pu être appliqués à la condition du Sénat depuis de longues années. Par exemple, l'imposition d'une limite d'âge, comme il a été décidé récem-

(6) Mackay, *op. cit.*, p. 154.

(7) Voir la série d'articles parus dans *Le Devoir*, les 22, 23 et 24 avril 1964, et intitulés « Un statut constitutionnel particulier pour le Québec ».

(8) La Constitution américaine fut modifiée en 1913 de manière que les sénateurs soient élus directement par le peuple des Etats qu'ils représentent (XVIIe Amendement).

(9) Voir note 4, *supra*.

(10) *The Senate of Canada — Political Conundrum* dans *Canadian Issues : Essays in Honour of H. F. Angus* (1960), p. 57.

ment pour les juges des cours supérieures.[11] Cette mesure bénéficia de l'appui d'un grand nombre de députés lors du débat de 1951 sur la question et le gouvernement présenta même en 1962 un projet de loi en ce sens, lequel fut mystérieusement oublié en cours de route. Quoi qu'il en soit, si les sénateurs craignent de perdre éventuellement leurs indemnités de chômage, il devrait être possible d'envisager de leur garantir une pension qui en tiendrait lieu.

Il convient cependant de mentionner qu'il a été aussi proposé quelques remèdes d'une efficacité plus grande, partant plus difficiles à faire accepter. Par exemple : désignation des membres de la Chambre haute limitée à des périodes restreintes, allant de six à dix ans, extension de leur choix à tous les partis politiques, et peut-être même jusqu'au sein des associations professionnelles, des syndicats et des groupes culturels, comme il est procédé dans certains pays européens.[12] Certes, ce sont là des suggestions très aptes à insuffler un peu de vie au Sénat; toutefois elles ne s'attaquent réellement pas à la racine du mal. Que servirait-il en effet, de posséder une Chambre des lords rajeunie, si l'on ne lui donne pas un véritable rôle à remplir ? N'oublions pas que le Sénat est censé représenter les provinces; le fédéralisme n'existera que dans la mesure où l'on s'éloignera d'un système qui, en attribuant au Cabinet fédéral le droit de désigner les sénateurs, met l'institution à la merci du Pouvoir central.

Fédéralisme et système parlementaire

Pour que la Chambre haute puisse remplir efficacement le rôle qui lui échoit dans un régime fédéral, la désignation de ses membres doit relever exclusivement des entités constituantes de la fédération.

En 1951, quelques sénateurs opinèrent qu'il était opportun de confier aux gouvernements provinciaux la nomination d'un quart, ou d'un tiers, des membres de la Chambre. Dans son ouvrage, R. A. Mackay approuve le principe de ce changement, mais craint qu'une trop grande proportion de représentants provinciaux ne nuise au fonctionnement du régime parlementaire; un Sénat trop dynamique, selon lui, aurait tendance à imiter les communes et à contrôler les initiatives du Cabinet.[13] Quant à J. N. Turner, il écarte la suggestion en invoquant comme motif que le Sénat, de toutes façons, ne possède pas les pouvoirs nécessaires à la défense des droits des provinces;[14] mais s'il les avait, qu'adviendrait-il du parlementarisme ?

Personne ne niera, en effet, que l'influence d'un Sénat plus représentatif et doté de pouvoirs réels, ne soit guère compatible avec le système parlementaire, du moins tel qu'il est pratiqué au Canada. La tendance au renforcement du Cabinet, et l'influence de la fonction publique, en particulier, seraient contrecarrées par un Sénat plus fort; en outre, l'effort de centralisation s'en trouverait peut-être entravé. Il faudra bien, cependant, choisir, un jour ou l'autre, entre le fédéralisme authentique et le parlementarisme boîteux qui est le nôtre (et dont les députés eux-mêmes se plaignent si amèrement depuis quelques années).[15] Jusqu'ici, le fédéralisme a été sacrifié avec trop de complaisance à un système que l'on s'est contenté d'emprunter aux institutions britanniques.

La Chambre haute et les deux nations

Une fois admis que les sénateurs doivent représenter directement les entités constituantes, surgit une question plus épineuse : le Sénat devra-t-il émaner des dix provinces ou de deux groupes ethniques qui ont posé les fondements du pays et du régime actuel ? Dans le premier cas, il est évident que le Québec demeurerait une minorité au sein de la Chambre; il ne pourrait guère, en effet, réclamer une plus grande proportion des sièges que celle qui lui est dévolue à l'heure actuelle, soit environ 21% (24 sièges sur un total possible de 110). Encore ce pourcentage n'est-il pas fondé sur le principe de l'égalité des Etats-membres de la fédération ... Néanmoins, si le Québec obtenait le droit de désigner lui-même ses représentants, ce système constituerait déjà un progrès énorme par rapport à la situation actuelle. Le gouvernement provincial serait donc bien inspiré d'en faire un objectif immédiat de sa politique.

La réalité canadienne, cependant, devient de plus en plus celle de deux nations coexistant au sein d'un même Etat; les provinces elles-mêmes ont perdu une part de leur importance, du moins dans la mentalité anglo-canadienne, au profit du Pouvoir central. Aussi serait-il préférable que le

---

(11) A.A.N.B., 1960, modifiant l'art. 99 de la Constitution : les juges cessent d'occuper leurs fonctions lorsqu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

(12) Voir Mackay, *op. cit.*, pp. 183-184.

(13) *Id.*, pp. 180, 188.

(14) Article précité, p. 73 : « Since the Senate is hardly equipped to be an adequate forum for the defence of provincial rights, the very purpose of the proposal would seem groundless ».

(15) Ce problème n'est pas nouveau, à preuve, cet extrait d'un article paru en 1905 dans le *Toronto News* : « Canada is governed by two legislatures, one real, the other sham. The sham legislature is composed of the Governor General, the Senate and the House of Commons. The real legislature consists of a despotic ruler — the Premier; an Upper House — the Cabinet; and a Lower House — the caucus of the Government Members of Parliament ... The Cabinet is our real legislature. In it all the real debates take place and all decisions are arrived at. The Despot — that is, the Premier — nominates the members of this legislature ... »

Sénat réformé reflétât ce caractère foncièrement binational du Canada, en accordant une représentation égale aux anglophones et aux francophones, sans tenir compte des frontières provinciales. En d'autres termes, les sièges seraient répartis dans tout le pays, ce qui permettrait aux groupes minoritaires de toutes les provinces d'être représentés à la Chambre haute. Le nombre des sénateurs pourrait demeurer sensiblement le même qu'à l'heure actuelle, tandis que la représentation au sein des communes continuerait d'être fondée sur la « *rep. by pop.* »

Cette nouvelle structure du Sénat supposerait l'élection des membres. Ce procédé assurerait une représentation directe du peuple et sans doute une plus grande souplesse dans les délibérations; elle permettrait aux partis provinciaux, notamment aux partis d'opposition, de se faire représenter. Je dois ajouter, cependant, que ces réformes radicales sont inséparables d'un certain nombre d'autres modifications constitutionnelles qui auraient trait à la répartition des compétences, aux tribunaux et à l'administration; elle ne sauraient être effectuées que dans la perspective d'une mise à jour, d'un réaménagement complet de la Confédération.

Les pouvoirs du Sénat devraient également être renouvelés. L'habitude s'est perdue dans la vétuste assemblée de prendre l'initiative des lois; sans doute la nouvelle composition de la Chambre apporterait-elle un correctif à cet état de choses. Il conviendrait cependant d'éviter que les communes et le Sénat entrent en conflit à tout propos. Peut-être serait-il possible d'instituer une certaine spécialisation dans les fonctions des deux chambres. Par exemple, le Sénat, pourrait se voir attribuer la compétence en ce qui concerne les droits des minorités, l'approbation des traités et des nomination d'ambassadeurs et l'élection des juges fédéraux.

* * *

Nous sommes entrés depuis quelques années dans une crise de l'Etat dont l'issue paraît très incertaine : entre la thèse centralisatrice dont la Commission Rowell-Sirois s'est fait le porte-parole, et la philosophie profondément autonomiste qui se dégage du rapport de la Commission Tremblay, il ne sera pas aisé de trouver un compromis. Aussi me paraît-il urgent de rechercher les éléments d'un nouvel équilibre politique entre les Canadas anglais et français. Une Chambre haute rajeunie et dynamique pourrait être l'une des pièces maîtresses de cet équilibre. ★

La Ligue des droits de l'homme nous communique

Les opinions racistes de MONSIEUR (BISCUIT) WESTON

Le financier Carfield Weston a profité récemment de la réunion annuelle d'une société commerciale pour faire part aux actionnaires de ses opinions racistes à l'égard de la situation faite aux noirs en Afrique du Sud.

Le financier a déclaré que ce serait une erreur de donner le droit de vote aux millions de citoyens noirs parce que leur morale n'est pas celle des chrétiens.

Au même moment, à Prétoria, se poursuivait le procès politique de Nelson Mandela, ancien secrétaire du Congrès National Africain, et de ses compagnons, sous une accusation de « sabotage ». La poursuite a réclamé contre sept d'entre eux la peine de mort. Le « sabotage », tel que défini par la nouvelle loi de 1962, inclut une grande variété d'actes, allant des inscriptions sur les murs jusqu'à l'organisation de manifestations. De la sorte, l'action politique des chefs noirs et des blancs qui les appuient se trouve entièrement paralysée et le mouvement anti-apartheid risque d'être décapité.

M. Weston, de Londres, domine un vaste empire commercial qui s'étend sur le Canada, les Etats-Unis, l'Angleterre et l'Afrique du Sud. Il est toujours pénible de voir des personnages de ce genre mêler leurs intérêts à des questions qui mettent en cause les droits fondamentaux de l'homme et des valeurs permanentes de la civilisation.

La Ligue des droits de l'homme, pour sa part, tient à rappeler que tous les êtres humains, quelle que soit la couleur de leur peau, ont droit de prendre part aux affaires publiques de leur pays et d'exercer librement leur droit de vote.

Ces droits sont reconnus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par les Nations-Unies en 1948.

COUP D'OEIL RAPIDE
SUR UNE SITUATION TRAGIQUE

LES USA ACHÈTENT LE CANADA AVEC NOTRE PROPRE ARGENT

par Jean PELLERIN

DEPUIS toujours, et à des degrés variables, le Canada a constamment excité la convoitise de son grand voisin, les Etats-Unis.

Dès 1776, soit seize ans après la conquête du Canada par la Grande-Bretagne, John Adams, le deuxième président des Etats-Unis, faisait la constatation suivante : « *Le sentiment unanime de ce continent est que le Canada doit nous appartenir.* » Le gouvernement militaire canadien de l'époque a aussitôt signifié son refus catégorique de devenir la propriété des Etats-Unis.

Trente-six ans plus tard, Thomas Jefferson, le troisième président des Etats-Unis, déclarait que « *l'annexion du Canada, cette année même, sera une simple question de mouvement de troupes.* » Là encore, la réaction fut immédiate. Les troupes britanniques se massèrent dans les crevasses du Niagara, et l'armée américaine crut sage de ne pas insister. Mais les autorités à Washington n'allaient pas démordre pour si peu. L'impertinence britannique les irritait, et Henry Adams ne crut d'ailleurs pas devoir dissimuler la mauvaise humeur des dirigeants. « *Cette affaire canadienne prend soudain des proportions sérieuses* », dit-il, et il alla jusqu'à prédire que le général Sherman ne manquerait pas, dès que le temps le lui permettrait, de conquérir le Canada. Mais dès lors, non seulement les Britanniques, mais aussi les Canadiens français firent front commun avec un enthousiasme tel, que le général Sherman jugea prudent de ne pas franchir la frontière.

Cinquante ans s'écoulèrent, et voici qu'en 1867, le Canada devenait un Etat. Quatre ans plus tard, les dernières troupes britanniques d'occupation quittaient le pays, et la première armée canadienne autonome était mise sur pied.

C'est un fait que, durant tout le 19ème siècle, le Canada s'est constamment tenu sur ses gardes, de crainte d'être annexé par les Etats-Unis. Mais au cours de la même époque, les pouvoirs politiques et financiers, tant à Washington qu'à New York, avaient cru bon de changer leur fusil d'épaule. Plutôt que de faire la conquête militaire du Canada, ils entreprirent d'en faire la conquête économique.

La conquête économique

Tout s'est passé en douceur, jusqu'en 1911, date où les Etats-Unis tentèrent d'amener le Canada à consentir à des réductions tarifaires réciproques. Les négociations se poursuivirent sans heurt, mais voici que l'Orateur de la Chambre, à un moment donné, crut bon de déclarer : « *J'espère voir un jour le drapeau américain flotter sur chaque parcelle des possessions britanniques en Amérique du Nord, et ce, jusqu'au pôle.* »

Cette déclaration intempestive provoqua une formidable explosion de nationalisme au Canada. D'un commun accord, les membres du parti conservateur épinglèrent l'*Union Jack* à leur boutonnière, et se donnèrent pour mot d'ordre : « *Ni troc ni commerce avec les Yankees.* » Inutile de dire que, peu après, ils n'eurent pas de mal à renverser l'Administration libérale de Sir Wilfrid Laurier.

Ces événements remplirent d'aise les patriotes du temps, mais ne surent guère arrêter le cours des événements. Pendant que la politique se donnait doucement l'impression d'avoir eu gain de cause, la domination du capital des Etats-Unis continuait à s'affirmer dans les affaires canadiennes.

En 1921, Mackenzie King (qui était alors chef de l'Opposition) — un homme qui avait eu une expérience de première main dans le cabinet de Laurier et qui devait plus tard s'associer aux intérêts Rockefeller — dénonça « *le gouvernement réel, bien qu'invisible . . . cette petite oligarchie d'intérêts infiltrée partout dans la finance, l'industrie, le transport et le détail* ».[1]

Mackenzie King n'était pas le premier à attirer l'attention de la Chambre sur les sourdes manigances du capital des Etats-Unis au Canada. En 1913, un autre ancien ministre du cabinet libéral, H. R. Emmerson, fort de son expérience, avait résumé la question en ces termes :

> *. . . les grands intérêts dans le domaine du transport, les grands intérêts bancaires et les grands intérêts industriels de ce pays échappent à la politique des partis. Ils passent la porte, qu'elle soit ouverte ou fermée, et peu leur chaut que cette porte soit à votre droite, monsieur l'Orateur, ou à votre gauche.*[2]

La grenouille dans l'eau bouillante

La revue *US News & World Report* n'exagère certes pas quand elle affirme que « *le problème de l'indépendance canadienne et de l'interférence des Etats-Unis s'est posé maintes fois au cours des 200 dernières années.* »[3]

Ceux qui connaissent un tant soit peu l'histoire sont au courant de ces problèmes. Mais malheureusement, le citoyen ordinaire a fini par hériter d'un état d'esprit qui fait qu'il ne se rend pas compte que l'influence des Etats-Unis pourrait s'accroître au point que l'annexion devienne inévitable. Un membre du parti conservateur à Ottawa décrivait naguère en un style imagé cet état d'esprit. « *On m'a raconté,* dit-il, *que si l'on met une grenouille dans un seau d'eau et que l'on augmente graduellement la température de cette eau, on pourrait faire cuire sans douleur la grenouille, laquelle ne saurait jamais ce qui lui arrive.* »

Michel Chartrand racontait récemment une histoire qui pourrait fort bien servir à illustrer le point de vue de notre grenouille. Cette histoire est toute simple, je la rapporte de mémoire, en y ajoutant quelques retouches.

Dès qu'il se lève le matin, un homme, normalement, se rend à la salle de bain où il fera usage de savon, de lotion à barbe et de pâte à dents — trois produits qui ont toutes les chances d'être fabriqués par *Proctor & Gamble of Canada* (une compagnie dépendante de la maison-mère américaine). Il se servira aussi de lames à raser *Gillet* ou d'un rasoir électrique de fabrication américaine, et encore de serviettes de papier fabriquées par *Kimberley Clark Canada Ltd*, subsidiaire de *Kleenex* aux Etats-Unis.

Notre homme se rendra ensuite à la cuisine où — s'il a de la chance — son épouse sera déjà en train de s'affairer autour du réfrigérateur, de la cuisinière et du grille-pain, des accessoires qui viennent fort probablement de *General Motors* et de *General Electric,* deux sociétés à direction américaine. Affaire de s'enquérir des nouvelles, il tournera le bouton de la radio, un appareil fabriqué par *RCA Victor,* autre société américaine, tout en savourant une orange qui vient de Californie ou de Floride par l'opération de la *United Fruit of America.* Pendant qu'il se rend compte que rien de très important ne s'est passé sur la scène internationale durant la nuit, il se sert une généreuse assiéttée de « corn flakes », fabriqué avec du maïs étatsunien par la *Kellogg Company of America.* Le voilà maintenant sirotant du café récolté par de pauvres Latino-américains mais vendus par des trafiquants des Etats-Unis, c'est-à-dire, *Maxwell House, Chase & Sandborn,* etc.

Pendant qu'il mange en silence, il entend d'une oreille distraite le ronron familier du moteur de la chaudière qui, au sous-sol, consomme avec enthousiasme du combustible fourni par la *Standard Oil.* Après le petit déjeuner, il descend au garage où sa voiture — qui peut difficilement venir d'ailleurs que de *General Motors, Ford* ou *Chrysler* (maisons américaines) — semble impatiente de consommer encore plus d'essence de la *Standard.* Il démarre, et le voilà en route vers le bureau, qui pourrait bien être situé quelque part dans un magnifique building tout corseté d'acier provenant de la *Bethleem* ou de la *US Steel,* et drapé d'aluminium de l'*ALCAN,* subsidiaire de l'*Aluminum Company of America.*

Selon toute probabilité, la compagnie pour qui travaille notre homme est sans doute une filiale américaine. Toute la journée, il aura à se servir de machines électroniques IBM, et d'appareils appartenant au *Bell Telephone System* — des accessoires provenant de compagnies presque entièrement gérées par des Américains. Au milieu de l'avant-midi (soit à l'heure du fameux « coffee break »), il déposera dix sous dans une machine fabriquée aux Etats-Unis et en retirera un *Coca Cola,* produit choyé d'un grand trust américain.

A l'heure du lunch, il aura à débourser quelques sous au profit de *Heinz, Libby's* ou

---

1) *Hansard,* 19 mai 1921, p. 3603
2) *Hansard,* 30 janvier 1913, p. 2419
3) *US News & World Report,* 28 octobre 1963

Hunt, quelques sous également au profit de *Swift* et de *General Food,* quelques sous enfin au profit de *Kraft* — autant de sociétés d'appartenance ou de gestion américaine.

Après son travail, il passera par un kiosque à journaux pour y acheter une revue américaine *(Life, Time, Newsweek, Readers Digest,* etc.), puis fera un arrêt rituel au *Club,* au *Pub* ou à la vulgaire taverne du coin où enfin il pourra — s'il a un peu de flair — consommer une bière ou un whisky de fabrication autentiquement canadienne. C'est là une « faiblesse » bien excusable qui ne prête d'ailleurs pas à conséquence.

Vite, notre homme rentre à la maison où toute la famille cette fois va se donner la main pour manger au profit des compagnies énumérées plus haut.

Vingt heures (i.e. 8 hrs p.m.), que ferons-nous ce soir ?

Certains se retireront tout simplement dans le « living room » où ils feuilleteront sceptiquement les magazines américains achetés au kiosque. D'autres vont, non moins sceptiquement, tourner le bouton de l'appareil TV de monsieur *RCA Victor* et s'ennuyer ferme aux clichés stéréotypés d'un « show » américain. D'autres enfin vont prendre un livre écrit et imprimé aux Etats-Unis, feront tourner des disques magnifiques pressés soit chez *RCA Victor* (encore), *Columbia* ou *London.*

Bien sûr, il s'agit là d'individus, genre casanier. Ceux du genre mondain préféreront sans doute aller passer la soirée avec leur femme ou leur petite amie soit dans un cinéma où l'on présente le dernier succès de Hollywood, soit dans une boîte de nuit où des « girls » de New York, de Dallas ou de San Francisco frétillent allégrement du tutu.

Que notre homme ait à effectuer un voyage d'affaire, et il lui faudra bien alors monter à bord d'un avion ou d'un train fabriqués par une compagnie canadienne presque entièrement administrée par des intérêts américains. Quand il prendra ses vacances, il se dirigera tout naturellement vers New York, Miami ou la Californie, et durant tout le trajet, il fera — comme il se doit — abondamment usage de sa caméra (un appareil de marque *Eastman Kodak)* et il achètera à droite et à gauche des tas de « souvenirs ».

Certes, c'est là une étrange façon d'aligner des détails apparemment insignifiants, mais cette histoire démontre, on ne peut mieux, comment l'eau peut finir par bouillir dans le seau, sans que la grenouille (canadienne) ne s'en rende compte.

Les étrangers dans la maison

Les esprits conciliants — et Dieu sait qu'ils sont légions au Canada — ne manquent jamais de faire remarquer que tous les pays du monde ont besoin de commercer avec l'étranger. C'est bien certain, mais il y a la manière, et surtout, des limites qu'en toute décence il faudrait bien un jour commencer à respecter.

Des statistiques pour 1958 démontrent qu'en moyenne (et à l'échelle nationale bien sûr) chacun des habitants des Etats-Unis a acheté pour une valeur de $28 de produits manufacturés à l'étranger. Chaque habitant de la Grande-Bretagne, pour la même année, a acheté pour une valeur de $48, cependant que chacun de nous, Canadiens, achetions de l'étranger pour une valeur de $273.

En 1961, chaque Américain a acheté de nous pour une valeur de $16, tandis que chaque Canadien achetait des Etats-Unis pour une valeur de $207, soit treize fois plus, ce qui veut dire qu'en dix ans, les Etats-Unis ont vendu au Canada des marchandises pour une valeur de 27 milliards de dollars, alors qu'au cours de la même période nous ne leur vendions que pour une valeur de $20 milliards. Nos amis Américains ont donc enregistré en dix ans un profit de $7 milliards, profit qui leur permet, d'année en année, d'acheter notre pays.

Mais, dira-t-on, comment cela peut-il se faire sans que la majorité des Canadiens ne s'en rende compte ?

La réponse peut paraître simpliste, mais elle n'en est pas moins exacte. Il arrive que les Canadiens, qu'ils soient d'origine anglo-saxonne ou française, ne semblent réagir qu'aux sentiments nationalistes. Il leur arrive très souvent de se contenter de mots et d'ignorer les faits. Il suffit que les mots « Canada, British, français, imperial ou national » apparaissent sur les produits qu'ils achètent pour que soit satisfait leur amour propre, et les grands capitalistes américains sont parfaitement au fait de ce phénomène. Ils respectent scrupuleusement les sentiments nationalistes des Canadiens. Les voilà presque propriétaires du pays, mais ils continuent à s'ingénier à lui conserver sa facade canadienne. Voici une liste de quelques-unes de nos compagnies soi-disant canadiennes.

L'**Imperial Oil** est considérée comme l'une des plus vieilles sociétés canadiennes. En fait, **Imperial** est passée aux mains de la **Standard Oil** dès 1898, et appartient maintenant aux intérêts Rockefeller. **British American Oil** appartient à **Gulf,** et **McCall-Frontenac,** à **Texaco.** Seules les sociétés **Shell Oil** et **Petrofina** ne sont pas propriétés américaines, mais elles appartiennent également à des sociétés étrangères. Et voilà pour « notre » pétrole.

Dans le secteur minier, « nos » plus grands producteurs dépendent d'intérêts américains. **L'Aluminum Company of Canada** appartient aux **Mellons. L'International Nickel Company of Canada** relève du consortium **Morgan-Rockefeller. L'Iron Ore Company of Canada** appartient à des intérêts de **Cleveland.** La **Consolidated Mining & Smelting** appartient au **Canadian Pacific Railway,** mais actuellement les Canadiens détiennent moins de 16 pour cent des actions du CPR.

Dans le domaine de l'automobile et des accessoires, nous avons **General Motors of Canada** (intérêts Du-Pont de Nemours); **Ford Motors of Canada** and **Chrysler of Canada,** deux subsidiaires des compagnies-mères aux Etats-Unis; **Canadian Westinghouse** (intérêts **Morgan-Mellon); Canadian General Electric,** avec 99.8 pour cent d'action détenues par **US General Electric.**

Dans l'industrie de l'aviation, il y a **Canadair** (subsidiaire de **General Dynamics,** filiale du pool financier des **Lehman Brothers);** et **Canadian Pratt & Whitney Aircraft** (subsidiaire de la **United Aircraft Corporation,** elle-même filiale de la **First National City Bank of New York).**

Dans le domaine des produits chimiques, on a **Canadian Chemical and Cellulose,** propriété de la **Celanese Corporation of America,** et **Canadian Industries Limited,** propriété de DuPont nonobstant un jugement de la cour exigeant pour le Canada une administration séparée de celle des Etats-Unis.

En ce qui concerne les services publics, il y a évidemment la **Bell Telephone Company of Canada,** laquelle est affiliée à **The American Telephone & Telegraph.**

Ce n'est là qu'une fraction de la réalité et ce qui plus est, les Canadiens n'ont pas la faculté d'acheter des actions dans la plupart de ces prétendues compagnies « canadiennes ». Ce fait a été rendu public il y a quelques années par la Security Analyst's Association qui allait jusqu'à dire que le seul moyen dont disposent aujourd'hui les financiers canadiens de participer aux bénéfices de la plupart des grandes compagnies et entreprises au Canada est d'acheter des actions dans les sociétés-mères, aux Etats-Unis même.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que nos statistiques, si froides soient-elles, n'arrivent plus à dissimuler le tragique de la situation. L'ancien gouverneur de la Banque du Canada, M. James Coyne, a cru devoir déclarer dans un fameux discours prononcé à Calgary en 1960 :

« Aucun pays au monde ayant atteint notre niveau de développement n'a connu un tel degré de domination étrangère; il n'en est pas qui ait connu la motié ou même le quart d'une pareille domination ... Déjà en 1956, l'ensemble de notre industrie manufacturière était à 48 pour cent possédée et à 52 pour cent dominée par l'étranger, et dans plusieurs secteurs la prédominance étrangère s'établissait entre 75 et 100 pour cent. Dans le domaine des pétroles et du gaz naturel, le pourcentage pour l'industrie dans son ensemble s'établissait à 65 pour cent appartenant à l'étranger et 80 pour cent dominé par l'étranger. De loin, la part du lion en ce qui concerne la domination étrangère revient aux sociétés américaines dont la prédominance croissante constitue un phénomène de notre histoire d'après-guerre. »[4]

Ces chiffres ont quelque chose de terrifiant en ce sens qu'ils prouvent que le Canada est en train de se faire acheter progressivement et légalement par les Etats-Unis.

Le fait brutal est le suivant : nous dépensons 13 dollars aux Etats-Unis pour chaque dollar que les Américains dépensent chez nous. D'où vient que nous semblons accepter comme une fatalité qu'un pareil marché de dupe se poursuive indéfiniment ?

Andrew Lamorie, nom de plume d'un économiste canadien bien connu, a publié l'an dernier un livre où sont relatés plusieurs des faits rapportés ici. Voici comment il décrit une situation devenue classique pour les initiés :

« Nous autres, Canadiens, vendons surtout aux Etats-Unis des matières brutes ou semi-ouvrées, comme par exemple du minerai de fer, de la pâte à papier, des métaux non-ouvrés. »[5]

Puis il démontre comment les Etats-Unis nous revendent ces produits, pleinement ouvrés cette fois. C'est ainsi, dit l'auteur, que nous vendons outre-frontière des quantités énormes de minerai de fer pour lequel nous obtenons moins de $10 la tonne, et en retour, nous achetons des Etats-Unis des automobiles et des accessoires qui nous reviennent à plus de $1,000 la tonne. Comme le fait remarquer James Coyne, ce genre de décalage mène à la banqueroute. De plus, en exportant des matières brutes, les Canadiens se trouvent à exporter également leur gagne-pain, c'est-à-dire, leur propre travail (celui dont ils bénéficieraient s'ils manufacturaient eux-mêmes leurs matières brutes); et ce travail qui leur appartient et qu'ils exportent bénéficie — s'il faut en croire certaines estimations — à environ 2 millions d'ouvriers américains affectés à la transformation des richesses naturelles du Canada. C'est là un troc criminel qui tend, au demeurant, à devenir irréversible du fait que notre pays devient de jour en jour une véritable colonie des Etats-Unis.

C'est encore Lamorie qui résume le mieux la situation :

« Les Américains, dit-il, *possèdent nos forêts et nos pulperies. Ils se vendent à eux-mêmes, et à des prix ridicules, notre pâte à papier. Ils expédient*

---

4) *Financial Post,* 8 octobre 1960

5) Andrew Lamorie, *How they sold our Canada to the U.S.A.,* Northern Book House, Toronto, 1963

ces produits à leurs usines aux Etats-Unis et les transforment en produits dispendieux.

« Les Américains possèdent nos mines et nos fonderies. Ils se vendent à eux-mêmes nos métaux à une fraction de leur véritable prix. Ils transportent des montagnes de métaux canadiens vers leurs centres industriels aux Etats-Unis où une main-d'oeuvre spécialisée et grassement payée les transforme en produits dispendieux, et nous, nous achetons ces produits dispendieux fabriqués avec nos matières premières vendues à vil prix. Nous n'avons pas le choix, puisque nous ne pouvons pas manufacturer dans notre propre pays ce dont nous avons besoin, attendu que les financiers américains qui possèdent nos richesses tiennent à ce que nous achetions leurs précieuses productions made-in-USA. »[6]

On a là, certes, une brutale description de la situation, aussi, Lamorie s'empresse-t-il d'invoquer le témoignage d'un économiste réputé, le docteur John Davis de la *British Columbia Electric Company,* qui va jusqu'à affirmer que les Américains possédaient déjà en 1959 une tranche du Canada évaluée à 20 milliards de dollars et qu'ils encaissaient, dès cette époque, la moitié de tous les profits enregistrés au pays. De plus, ajoute l'économiste, on pourrait démontrer que ces profits (réalisés avec notre argent) ont fourni aux Américains tous et chacun des dollars qui leur ont servi et qui leur servent encore à acheter notre pays.

Compte tenu de tous ces faits, on comprend mieux pourquoi la Commission royale sur les perspectives économiques (Commission Gordon) a souligné ingénument ceci que, pour les Américains, « *le fait fondamental est que les chances de profits sont grandes au Canada, et les risques encourus sont relativement petits* »[7]

Ces messieurs de la « phynance »

Le dispositif industriel et commercial des Etats-Unis constitue certes un puissant moyen de domination au Canada, mais ce n'est pas le seul. Les groupes financiers jouent également un rôle important. Ils manipulent l'argent des autres et, en fait,ils se servent des épargnes des Canadiens pour hâter l'achat du Canada par les Américains. Ils président aux destinées des compagnies de crédit, lesquelles — ainsi que l'ont démontré maints économistes — ont des liens avec les banques, les compagnies d'assurance-vie, les sociétés de prêts et d'hypothèques, les sociétés de placement, les fonds de dotation, les entreprises religieuses et charitables, et par le fait même, ont la main-mise sur un vaste actif grâce auquel une oligarchie financière parvient à dominer toute l'économie du pays.

C'est un fait que la Banque royale du Canada, par exemple, sert de carrefour au capital américain, canadien, britannique et européen, et que les intérêts Rockefeller ont une forte emprise sur cette banque par le truchement de la *Metropolitan Life* et de l'*Imperial Oil.*

C'est un fait également que le consortium Morgan-Rockefeller qui a la mainmise sur la *Bell Telephone* et l'*International Nickel,* de même que les intérêts Mellon qui ont, eux, la main-mise sur l'*Aluminum Limited* et la *British American Oil* agissent sur l'économie du pays à travers la Banque de Montréal. Incidemment, il semble que les groupes financiers les plus influents au pays se retrouvent à peu près tous au sein de la Banque de Montréal. Mais il serait trop long, ici, d'en faire la démonstration.

Le grand brigandage fiscal

Plutôt que de nous attarder à étudier les parentés complexes qui s'établissent au sein des banques, examinons plutôt un phénomène que Lamorie a qualifié de « grand brigandage fiscal » (the great tax robbery), et citons, une fois de plus, des passages de son livre. En fait, ce sont des experts en finance et en placement que nous citerons, des gens qui, incidemment, ont établi douze cas peu connus mais de pratique courante considérée comme parfaitement légale au Canada. Voici quatre de ces pratiques :

1 – Un Américain désireux d'accumuler les profits faits au Canada (en vue de s'approprier une tranche de plus en plus grande de notre pays) n'a qu'à faire enregistrer à son nom deux compagnies « canadiennes » (i.e. « américaines »). Une de ces compagnies verse ses profits et divi dendes à l'autre compagnie, et en pareil cas, Ottawa ne perçoit pas de taxe sur ces profits (investis sur place).

2 – Quand des Américains entreprennent d'exploiter sur une grande échelle les richesses naturelles du Canada, ils sont littéralement payés pour le faire par les gouvernements des Etats-Unis et du Canada. D'abord : du fait qu'ils dépensent des millions pour l'établissement de mines, de puits de pétrole, de rafineries, de fonderies, ils déduisent ces dépenses sur le montant des profits faits aux Etats-Unis dans leur rapport d'impôt à Washington. Ainsi, ils investissent les impôts qu'ils ne payent pas chez eux dans leurs entreprises canadiennes. Ensuite : quand leurs opérations canadiennes commencent à montrer des profits, ils déduisent, une fois de plus, tous leurs déboursés du départ (qui ont déjà échappé aux impôts américains), et échappent, par le fait même, à la loi des profits imposables au Canada.

3 – En plus des profits encaissés sur la production réelle effectuée au Canada, les Américains peuvent accroître leur fortune à un degré illimité rien qu'en prouvant que les ressources naturelles canadiennes qu'ils se sont appropriées existent réellement. Par exemple : une concession pétrolière, considérée comme une propriété « à risques » (venture property) valant peu au départ, peut finir par avoir une valeur de plusieurs

6) Andrew Lamorie,Id.
7) Cf. Rapport de la Commission Gordon

centaines de millions de dollars. Cet accroissement miraculeux mais réel de la valeur de la dite propriété s'appelle « profits sur le capital ». Tout pays ayant un système moderne de taxation (et c'est le cas des Etats-Unis) taxe lourdement ces sortes de profits. Le Canada, cependans, n'en fait rien. Chez nous, l'exploitant américain n'a pas un sou à payer au chapitre des « profits sur le capital », même si ces profits se chiffrent en milliards.

4 – Une initiative américaine la plus récente consiste à établir des sociétés de placement (investment trusts) au Canada. Ce genre de société n'effectue en fait aucun placement à proprement parler, mais achète quantité d'actions dans les compagnies de production canadienne. Les propriétaires américains de ces sociétés — si grands que soient les profits qu'ils réalisent — n'ont pas d'impôts à payer au Canada. On leur permet même d'utiliser leurs profits pour acheter encore plus de valeurs canadiennes, et ce, indéfiniment, de sorte qu'ils peuvent faire une pyramide de richesses canadiennes appartenant entièrement à des Américains.

Ces faits étonnants, et beaucoup d'autres encore, ont de quoi nous faire bondir. Il n'est pas étonnant que le Canada fasse figure de pactole aux yeux des Etats-Unis. Pour les Américains, notre pays ressemble à une voiture dont ils peuvent se servir sans avoir à se soucier des réparations et de l'entretien. Notre ministre des Finances, M. Walter Gordon, a bien raison de lancer le cri d'alarme et de dire qu'il est désormais grand temps que nous rachetions le Canada des Etats-Unis.

Les esclaves de l'Oncle Sam

Le ministre a raison, mais il ne dit pas toute la vérité. C'est vrai que nous sommes en train de vendre le Canada aux Etats-Unis, mais il faut ajouter qu'en plus nous cédons *gratis pro Deo*, à nos grands voisins, quantité de nos talents (des gens qui ont acquis leur spécialité à nos dépens).

Qu'on songe que c'est avec l'argent du contribuable canadien que les gouvernements d'Ottawa et des provinces financent les universités et la plupart de nos centres de recherches. Or, que font les universités canadiennes et nos centres de recherches ? Ils forment des spécialistes en affaires, en commerce, en science, en génie, en médecine, en nursing, en littérature, en art et en divertissement. La plupart de ces spécialistes vont travailler toute leur vie dans des compagnies canadiennes qui appartiennent, en entier ou partiellement, au capital américain. Les autres, c'est-à-dire ceux qui sont exceptionnellement doués, émigreront aux Etats-Unis où ils gagneront plus d'argent qu'au Canada, mais moins que leurs confrères américains affectés aux mêmes fonctions qu'eux.

Autant de faits souverainement déplaisants. On en pourrait rapporter beaucoup d'autres, par exemple, celui-ci que souligne encore Lamorie : « *Directement ou indirectement, la plupart des dettes du Canada sont entre les mains, ou administrées par des intérêts financiers américains. Or,* précise-t-il, *j'ai demandé aux principales maisons canadiennes de placement pourquoi les obligations du gouvernement Canadien jouissaient d'une telle faveur auprès des Américains qui ont de vastes capitaux à placer, et on m'a répondu : c'est qu'un Américain qui prête de l'argent au gouvernement canadien peut toucher des intérêts de 30 à 40 pour cent supérieurs à ceux qu'il toucherait s'il prêtait le même argent à des organismes gouvernementaux de son pays.* »

Il faut avouer que tout ceci ne présage rien de bon. Déjà, on sent que des événements graves se préparent. Il y a quelques années, M. James Coyne prenait la parole devant les étudiants de l'université de Toronto et il déclarait que le Canada pourrait bien passer armes et bagages aux Etats-Unis avant 1970.

L'an dernier, lorsque le Parlement d'Ottawa a essayé de mettre au point un programme susceptible de freiner l'emprise de la domination américaine sur l'industrie canadienne, le ministre des Finances, M. Walter Gordon, a commenté l'initiative gouvernementale en disant : « *Si nous ne faisons pas ceci, les Canadiens pourraient bien s'éveiller un jour — et ce jour est peut-être plus rapproché qu'on croit — et constater qu'ils ont perdu la gouverne, non seulement de leurs destinées économiques, mais même de leurs destinées politiques.* »[8]

« *Les prochains dix ans vont déterminer si oui ou non le Canada est viable comme nation* », dit de son côté Bruce Hutchison du *Victoria Times*.[9]

« *Le Canada passe par une crise analogue à celle qu'a subie la Grande-Bretagne dans l'immédiate après-guerre* », affirme enfin l'historien canadien Franck Underhill, qui ajoute : « *Voici que nous sommes sur le point de célébrer en 1967 le centenaire de la Confédération, et l'on se demande ce qu'il y a vraiment à célébrer ? Nous ne sommes même pas sûrs que nous formons une nation.* » [10]

Perte de l'autonomie politique

De tous ces témoignages, il semble que ce soit celui de M. Gordon qui prête le plus à réflexion. En effet, les observateurs un tant soit peu sérieux sont tous amenés à constater qu'effectivement le Canada est bel et bien en train de perdre son autonomie politique. Comment ne pas voir que l'initiative sur le plan économique, syndical et surtout militaire appartient presque exclusivement aux puissants groupes de pressions d'outre-frontière et au State Department ? Récapitulons un peu quelques événements récents.

---

8) *US News & World Report*, loc. cit.
9) *Saturday Evening Post*, 6 avril 1963
10) *Saturday Evening Post*, id.

En juin dernier, quand le gouvernement canadien a tenté de percevoir une taxe de 30 pour cent sur la vente des compagnies canadiennes à des actionnaires étrangers, Washington s'est opposé, et Ottawa a retiré son projet.

En septembre dernier, quand une délégation canadienne s'est rendue à Washington en vue de trouver une solution au problème de la balance commerciale, elle s'est vue éconduire par les autorités américaines.

En octobre dernier, lorsque le Canada s'avisa de vendre du blé au Japon au tarif du marché mondial, les Etats-Unis ont immédiatement poussé les hauts cris, et on est allé jusqu'à insinuer que notre pays pratiquait une politique d'avilissement des prix.

Encore en octobre, quand le gouvernement canadien a cru devoir se mêler de la dispute des Grands Lacs et mettre fin au conflit en instituant une commission de tutelle chargée de régir provisoirement les syndicats maritimes du pays, le secrétaire américain au Travail, M. Willard Wirtz, et le président de la FAT-COI, M. George Meany, ont tous deux vertement critiqué l'initiative canadienne. Bien sûr, la mesure est discutable, mais il ne s'agit pas dans les circonstances du mérite de la mesure en elle-même, mais de l'ingérence du gouvernement américain dans une question strictement canadienne.

Mais ce ne sont là que des événements récents. Des incidents antérieurs, et de loin plus significatifs, en disent beaucoup plus long sur la perte de notre autonomie politique.

Qu'on se souvienne qu'en 1959, le Canada dut mettre au rancart l'*Avro Arrow*, parce que les Etats-Unis avaient jugé impropre aux forces de l'OTAN ce superbe avion supersonique, et lui avaient substitué leur propre *F-108*, un appareil nettement inférieur. A ce moment-là, 14,000 ouvriers canadiens spécialisés s'étaient retrouvés sans emploi du jour au lendemain.

Le même phénomène s'est produit pour le Bomarc, un appareil qui devait remplacer l'*Arrow*. Mais le *Pentagone*, sans crier garde, se ravisa et décida plutôt de nous vendre, à des prix exorbitants, l'appareil *Voodoo*, considéré par plusieurs hauts conseillers militaires comme inférieur à l'*Arrow*.

Ce furent là des coups durs. Dans un éditorial, le *Globe & Mail* de Toronto ne fit pas un mystère du fait que la fabrication de l'*Arrow* avait été discontinuée uniquement pour nous forcer à « *acheter des armements américains quel que soit le prix que les Etats-Unis en exigent* ».[11]

Est-il nécessaire de rappeler ici l'impétuosité avec laquelle Washington, par l'intermédiaire du général Norstad, a réussi à faire tomber le gouvernement Diefenbaker ? Cet incident énorme suffit, à lui seul, à démontrer sans l'ombre d'un doute que le Canada, soit sur le plan fédéral, provincial ou local, a perdu, ou est tout au moins en bonne voie de perdre irrémédiablement, la maîtrise de son avenir politique. Quelle est l'administration municipale, provinciale ou fédérale chez nous qui peut se permettre de prendre la moindre initiative sans en avoir au préalable obtenu la permission des grands financiers américains ? Ce sont les intérêts de *Wall Street* qui décident d'à peu près tout ce qui s'entreprend d'important au pays. C'est le *State Department* qui décide de notre politique, et c'est le *Pentagone* qui décide des budgets que nous affectons à la Défense. Ce sont les intérêts américains qui profitent de toutes ces décisions.

Qu'on songe qu'en quinze années de guerre froide, le Canada a dépensé 20 milliards de dollars uniquement pour défendre le territoire des Etats-Unis. Ceci nous a été démontré clairement encore l'an dernier par le secrétaire américain à la Défense, M. Robert McNamara, qui, dans une audience à huis clos devant la commission des crédits du Congrès, a expliqué que la principale raison d'être d'un arsenal nucléaire au Canada était d'empêcher les bombes russes de tomber en territoire américain.[12]

On pourrait ici élaborer longuement si à peu près tout n'avait pas déjà été dit sur la question. Qu'il suffise de rappeler que, même si nous avons dépensé 20 milliards de dollars en quinze ans, et ce au profit de compagnies américaines installées chez nous, et pour nous doter d'armes démodées et d'aucune utilité pour nous, nous restons dépourvus de l'appareil de défense dont nous aurions besoin et que nous pourrions nous procurer à bien meilleur compte.[13]

À qui la faute ?

Décidément, le Canada est sur la pente de la faillite. A qui la faute ? Aux Américains ? Non. Absolument pas. Ce serait d'ailleurs trop facile. Les Américains sont évidemment très puissants, mais ce ne sont tout de même pas des bandits. C'est sans doute le premier ministre du Manitoba, M. Duff Roblin qui a la note juste quand il compare les Etats-Unis à un éléphant débonnaire. « *A tout bout de champ*, dit-il, *l'éléphant marche sur une poule, mais il le fait sans malice . . . par distraction.* »

Récemment, un journal de Montréal com-

11) *The Toronto Globe & Mail*, 15 décembre 1958

12) *Presse canadienne*, 29 mars 1963

13) Voir John Cowan, *See No Evil*, Annex Publishing Company, Toronto, 1963.

mentait un discours prononcé par Carl A. Pollock, ancien président de l'Association des manufacturiers canadiens. « *Quelques-uns de nos compatriotes,* disait M. Pollock, *cherchent à analyser la situation, et ils rendent volontiers les Américains responsables de nos problèmes. Il serait temps que nous nous rendions compte que c'est nous, Canadiens, qui entretenons le dilemme. Les Américains ne peuvent nous vendre un seul produit que nous n'achetons pas. Ils ne peuvent nous prêter dix sous que nous n'empruntons pas. Ils ne pourraient occuper une entreprise où nous sommes déjà installés. Si nous achetons d'eux plus de produits et plus de services que notre économie ne nous le permet, c'est notre faute, et non la leur — et le plus tôt les Canadiens reconnaîtront ce fait, le mieux ce sera.* »[14]

Bien sûr, M. Pollock est un homme prudent. Il dit : « C'est *notre* faute », mais il veut peut-être dire : « c'est la faute de *nos magnats* », et, comme l'ont fort bien souligné L. C. & F. W. Park dans un ouvrage remarquable : « *le rapport qui existe entre la domination du Canada par un petit groupe de magnats — crème de la classe dirigeante canadienne — et leurs alliances avec les groupes financiers américains, explique la croissance de l'emprise des Etats-Unis sur le Canada.* »[15]

Plus loin, ces auteurs expliquent : « *. . . les attitudes, la politique et les initiatives des groupes financiers canadiens ne peuvent s'expliquer si l'on néglige d'analyser leurs liens avec le capital américain. Les grands hommes d'affaires canadiens prennent pour acquises leurs relations avec le capital, des relations à base de profits; le développement national étant, pour eux, une préoccupation secondaire . . . Ils voient des avantages, et non des inconvénients, à cette domination américaine du pays qui apporte à leur groupe des profits toujours plus élevés.* »

Ce sont ces magnats qui sont les premiers responsables de la vente du Canada aux Etats-Unis. Incidemment, c'est un fait que l'un d'entre eux, en une seule journée, a cédé, à des fins de prospection pétrolière, 20 millions d'acres de notre territoire à la compagnie *Texaco* et à la *Standard Oil of California*. Comme on voit, ces messieurs savent se montrer généreux. Mais qui sont-ils ?

La plupart ont occupé — et occupent encore — des postes de premier plan dans le secteur bancaire. Ils ont des noms prestigieux et fort bien connus, ayant été qui gouverneur général, qui premier ministre, et d'autres encore fonctionnaires supérieurs au sein du gouvernement canadien. Grands serviteurs de la nation, on retrouve leur nom au faîte des super-structures économiques canado-américaines. Contentons-nous ici d'évoquer quelques-uns seulement des grands noms d'une époque révolue : Mackenzie King, Robert Borden, Arthur Meighen, le vicomte Alexander, R. B. Bennett, Vincent Massey, Louis St-Laurent, Brooke Claxton, C. D. Howe, R. H. Winters, Graham Towers, Maurice Duplessis, sans parler de ceux qui sont actuellement en selle.

Ces éminents « public servants » ont tous eu des rapports étroits avec la haute finance américaine, et c'est pourquoi ils sont tous, consciemment ou pas, responsables de la perte de la souveraineté canadienne, au profit de la domination américaine.

Il ne s'agit pas ici d'accabler qui que ce soit, car il est possible que la plupart de ces hauts personnages aient agi de bonne foi, convaincus qu'ils étaient (et qu'ils sont probablement encore, pour certains d'entre eux) que le Canada est victime d'une fatalité, qu'il ne peut seul assumer la gouverne de ses destinées économiques, que la perméabilité de ses frontières ne saurait empêcher la contagion d'un certain niveau de vie, etc. etc.

Certes, nos magnats, ont eu tort de ne pas voir plus tôt les risques des initiatives lourdes de conséquences qu'ils ont prises. Ils sont les premiers responsables de la crise à laquelle nous devons faire face présentement, mais ils partagent cette responsabilité avec beaucoup d'autres institutions canadiennes — notamment la grande presse.

Responsabilité de la presse

Ici, il importe de souligner un double phénomène. Si, d'une part, nos magnats entretiennent d'étroites relations avec le capital américain, nos quelque 103 quotidiens, d'autre part, ont d'étroites relations avec les magnats, et c'est peut-être ce qui explique que si peu de nos journaux à travers le pays semblent se rendre compte de ce qui se passe, et parmi ceux qui savent, il s'en trouve fort peu qui ont le courage de dénoncer les abus.

De plus, il n'est sans doute pas inutile de rappeler que nos pauvres quotidiens (de province pour la plupart) sont littéralement déclassés par des revues et des journaux américains qui ont tout ce qu'il faut pour mettre en minorité les timides protestations qui pourraient s'élever de part et d'autre. D'ailleurs, il n'y a pas de protestations. On assiste plutôt à un concert unanime de louanges à l'adresse de l'Oncle Sam, et la chose s'explique.

La Commission royale d'enquête qu'a présidé M. Grattan O'Leary n'a-t-elle pas attiré l'attention sur le fait incroyable que les éditeurs américains vendaient au Canada vingt fois plus de matière à lire que le Canada lui-même et tous les autres pays du monde réunis n'en vendent aux Etats-Unis ?

Témoignant devant la Commission, l'économiste renommé, Peter M. Cornell, a révélé qu'entre 500 et 600 titres différents de magazines amé-

---

14) *The Montreal Gazette*, 25 février 1964

15) L. C. & F. W. Park, *Anatomy of Big Business*, Progress Books, Toronto, 1962.

ricains sont disponibles au Canada, et que — fait à souligner — le monde canadien des affaires dispose de 1,400 journaux financiers publiés aux Etats-Unis. Inutile de dire que cette masse formidable de propagande a grandement contribué à accréditer dans l'esprit des Canadiens nombre de légendes en ce qui concerne l'avenir économique de leur pays.

Echo fidèle des dogmes promulgués dans ces revues américaines, la plupart de nos quotidiens ont répété durant des années que le Canada disposait d'une population trop faible, que son climat avait quelque chose de paralysant, que ses capitaux et sa main-d'oeuvre spécialisée faisaient défaut, et quantité d'autres explications fausses ou tendancieuses. S'il faut en croire nos « laveurs de cervaux », ce sont là quelques-unes des raisons qui expliqueraient pourquoi le Canada n'a pas été capable, et ne sera probablement jamais capable, d'avoir la main-mise sur sa propre économie.

Il est tout de même étonnant que personne ne semble se rendre compte que c'est le Canada qui a déboursé tous et chacun des dollars avec lesquels les Etats-Unis ont acheté notre pays.

Personne ne semble se rendre compte que nous fournissons à l'industrie américaine établie au Canada, et ce, depuis des années, des milliers de techniciens qui se sont spécialisés, à nos frais, dans nos universités.

Personne ne semble se rendre compte que nous dépensons, chaque année, pour la Défense un milliard 500 millions de dollars aux seules fins, d'une part, d'enrichir des entreprises américaines installées chez nous, et d'autre part, de protéger le territoire des Etats-Unis.

Personne, enfin, ne semble se rendre compte que nous nous privons volontairement chaque année d'un autre milliard 500 millions de dollars en ne taxant pas, comme nous en aurions parfaitement le droit, les profits fabuleux qu'enregistrent les sociétés américaines qui fonctionnent sur notre territoire.

Quand on tient compte de tous ces faits, on se surprend à esquisser un triste sourire quand on lit dans des revues américaines que c'est parce que le Canada manque de capitaux et de main-d'oeuvre spécialisée qu'il ne peut assumer son entière autonomie économique.

Nous manquons de capitaux, et pour cause : nous les cédons aux Etats-Unis pour qu'ils nous achètent et nous dominent. Nous les cédons tellement que c'est à se demander si nous sommes des gens responsables, et si nous ne méritons pas au fond d'être traités comme nous le sommes par les Etats-Unis. Nous n'existons pas; on nous pille; on nous méprise, et malgré tout cela, il se trouve des Canadiens pour proclamer que le Canada est prospère, grâce aux Etats-Unis.

C'est ainsi que chaque fois que quelqu'un pousse le cri d'alarme en constatant l'état pitoyable de notre déficit commercial, la plupart de nos journaux posent en choeur la question suivante : « Où serait le Canada ? Que deviendrions-nous si nos bons voisins des Etats-Unis ne laissaient pas notre pays partager leur merveilleux commerce ? »

La consigne semble être au servilisme. Certains se surpassent. Un certain L. R. Kingsland a témoigné devant la Commission O'Leary, et il est allé jusqu'à dire : « *Je crois que chaque Canadien devrait tomber à genoux et remercier Dieu tous les soirs pour le privilège de vivre à côté d'un si bon voisin.* »

Bien sûr, on en rencontre d'autres qui protestent. Les éditeurs du *Canadian Printer and Publisher* ne se sont guère laissés impressionner quand la question de la liberté de la presse a été soulevée au moment où le gouvernement canadien a cru devoir accorder de nouveaux subsides postaux destinés à faciliter davantage l'entrée des publications américaines au Canada. « *La liberté de la presse ?* » se sont écriés les éditeurs. « *C'est plutôt la liberté de dominer, la liberté de conquérir que recherche Washington.* »

Ces sautes d'humeur — plutôt rares quoi qu'on dise — sont de celles qui provoquent les plaisanteries de nos voisins. Exemple : celle-ci que fit un vieil observateur politique au cours du différend des Grands Lacs : « *Le Canada doit se rappeler que tous les pays sont égaux . . . mais certains pays sont plus égaux que d'autres.* »

La situation va s'aggravant

Faut-il comprendre qu'une explosion d'anti-américanisme est sur le point de se produire au Canada ?

La chose est improbable, du moins pour le moment, car le peuple canadien ne sait absolument rien de ce qui se passe réellement. Et pourtant, il se passe quelque chose. Un important changement d'attitude commence à se dessiner. On sent que la belle unanimité d'antan n'est plus possible à l'échelon des hautes castes financières du Canada. Des frictions brutales se produisent en haut lieu. Le vent tourne. L'incident Coyne est un indice. L'éclatante démission de six ministres conservateurs, puis la chute du gouvernement Diefenbaker en est un autre. Un vent d'indépendance soufflerait-il dans les rangs de notre haute finance ?

Sans aller jusqu'à croire qu'il s'agit d'un pur désir d'indépendance, ou encore d'un accès de nationalisme, il est permis de soupçonner que certains intérêts ont été lésés quelque part. Il est également possible que la peur de la colère du peuple — colère qui ne manquera pas d'éclater tôt ou tard — force de plus en plus à réfléchir

les chefs politiques fédéraux et provinciaux. Ces chefs s'acheminent-ils vers une certaine forme d'anti-américanisme ? Il serait malhonnête de le croire. Tous, d'ailleurs, protestent de leur bonne foi.

Diefenbaker a toujours insisté pour dire : *« Je ne suis pas anti-américain; je suis pro-canadien »*; et, s'adressant directement à la population il ajoutait : *« Je vous demande de saisir la vision (catch the vision) et d'entrevoir les vastes possibilités qui s'offrent aux Canadiens. »*

On peut se demander s'il n'y a pas là une indication — indication que le peuple canadien ne semble pas avoir saisie, et ce, malgré l'arrogance des journaux américains, et la veulerie des nôtres — arrogance et veulerie qui avaient tout, à ce moment là, pour lui mettre la puce à l'oreille !

On se souvient, en effet, que pendant la campagne électorale qui suivit la chute du gouvernement conservateur, presque tous les journaux canadiens et américains — y compris surtout *Newsweek* — avaient à qui mieux mieux tancé et ridiculisé Diefenbaker — ce sombre personnage qui avait osé vendre du blé à la Chine, mettre à la raison le trust de l'automobile et, surtout, paralyser l'action de NORAD lors de la crise cubaine et soutenir que le Canada n'avait jamais pris l'engagement ferme de se doter d'armes nucléaires dans le cadre des accords de l'OTAN.

On se souvient aussi qu'à ce moment-là, M. Lester B. Pearson se pourfendait de déclarations étonnantes et filait le parfait bonheur avec les Etats-Unis. Tout semblait indiquer alors qu'avec le retour d'une administration libérale, tout rentrerait dans l'ordre et ce serait de nouveau la lune de miel avec Washington. Illusion. La plaie ouverte par le tory têtu de Prince Albert n'allait pas se refermer à si peu de frais.

Comme devait le noter plus tard avec désenchantement le *US NEWS & WORLD REPORT*, *« Il arriva que la lune de miel* (Pearson-Kennedy) *fut de courte durée. Voici que les relations de Washington avec la nouvelle administration libérale semblent encore plus tendues qu'elles ne l'étaient sous l'ancienne administration Diefenbaker. »*[16]

C'est là un fait qui a éclaté au grand jour en octobre dernier alors que les législateurs canadiens se sont levés au Parlement pour dénoncer l'ingérence des Etats-Unis dans le conflit syndical des marins canadiens avec la centrale américaine (SIU). Le premier ministre Pearson est même allé jusqu'à déclarer à ce moment-là : *« C'est là un problème canadien, à être résolu par le gouvernement canadien et selon une formule canadienne. Nous ne pouvons tolérer l'ingérence ni des leaders américains, ni de qui que ce soit. »*[17]

De pareilles déclarations, s'ajoutant à beaucoup d'autres observations faites à la droite et à la gauche de la Chambre, sont de nature à indiquer qu'une épreuve de force pourrait fort bien finir par s'engager entre Ottawa et Washington. L'heure est sans doute venue pour le Canada de prendre conscience de la nature exacte des problèmes auxquels il doit faire face.

Aux grands maux, les grands remèdes

La tâche la plus urgente consiste peut-être à amener les Canadiens à s'ôter de la tête que leur pays est une colonie qui doit forcément dépendre d'une puissance étrangère. L. C. & F. W. Park l'ont fort bien noté : *« Le Canada n'est pas un pays sous-développé. Ce qui a manqué n'est ni du capital, ni même des fonds aptes à jouer un rôle autonome, un rôle déterminé en fonction du développement national et qui pourrait aller, si c'était nécessaire, jusqu'à contrecarrer les objectifs du capital américain »*.[18]

Les auteurs ont raison. Le Canada n'est pas un pays sous-développé, mais il est traité par les Etats-Unis de la même façon que les pays sous-développés d'Amérique latine. Les Américains subjuguent notre économie. Ils nous réservent à la fois le rôle de fournisseurs de matières premières et de clients pour leur produits manufacturés. Notre pays n'est pour eux qu'un territoire de prospection destiné à leur apporter des profits mirifiques. Ils y sèment quelques millions et s'attendent d'y récolter des milliards.

Comment conjurer les méfaits d'une situations aussi humiliante ? C'est sans doute encore James Coyne qui a la réponse : *« Si notre population et nos effectifs ouvriers sont appelés à croître de plus en plus,* dit-il, *nous devons nous appliquer à produire plus de biens de consommation, plus de machines-outils et plus de matières premières appelées à être traitées dans notre pays. »*[19]

Comment réussir ce tour de force ? Bruce Hutchison apporte une réponse : *« L'économie canadienne,* dit-il, *peut être amenée à se développer normalement si elle est stimulée par le gouvernement. Le seul point de litige réside dans les stimulants auxquels il importe d'avoir recours. »*[20]

Avons-nous vraiment le choix ? D'ailleurs si nos gouvernements (fédéral et provinciaux)

---

16) *US News & World Report*, loc. cit.
17) Ibid.
18) L. C. & F. W. Park, op. cit.
19) *Financial Post*, 8 octobre 1960
20) *The Toronto Star*, 8 Janvier 1963

sont aussi démocratiques que nous le croyons; s'ils ont réellement été élus par le peuple et pour le peuple, on ne voit pas pourquoi ils ne considéreraient pas de leur devoir de racheter le Canada des Etats-Unis, et si cette tâche mérite d'être entreprise, on ne voit pas comment on pourrait la mener à bonne fin sans s'imposer comme ligne de conduite les quatre mesures que suggère Lamorie et qu'on peut résumer comme suit :

1 — **Le Canada devra, tôt ou tard, convenir avec son ancien ministre des Affaires extérieures, M. Howard Green, de l'urgence qu'il y a pour lui de s'en tenir à une politique de neutralité absolue sur le plan international. Pareille politique lui permettrait d'organiser lui-même sa propre défense et de s'affranchir progressivement des contraintes du STATE DEPARTMENT et des grands « lobbies » américains en ce domaine. Le jour où le Canada deviendra absolument neutre, précise Lamorie, « il pourra réduire de $1,700,000,000 à $200,000,000 annuellement ses dépenses militaires et accroître en fait très substantiellement sa puissance défensive » du fait qu'il pourra se contenter d'armes conventionnelles mieux adaptées aux fonctions non-nucléaires (opération de police) qu'il est de plus en plus appelé à assumer dans le cadre d'une armée internationale.[21] A noter qu'une pareille coupure dans le budget militaire accroîtrait le revenu national d'un milliard 500 millions de dollars.**

2 — **Le Canada doit taxer les compagnies américaines (installées au Canada) de la même façon, et conformément aux mêmes principes qu'il invoque pour taxer les compagnies canadiennes. Si Ottawa percevait auprès des compagnies américaines (installées au Canada) toutes les taxes auxquelles il a droit, note encore Lamorie, le trésor fédéral s'enrichirait d'un autre milliard 400 millions de dollars annuellement. En d'autres termes, le gouvernement canadien doit abolir toutes mesures fiscales causant préjudice aux prêteurs canadiens, et prélever auprès des prêteurs américains des taxes équivalentes à celles que les Etats-Unis prélèvent auprès des prêteurs canadiens faisant affaire chez eux.**

3 — **Le Canada doit s'industrialiser et consacrer tous ses efforts et tous ses capitaux à aménager conformément aux techniques de planification les plus modernes, le secteur secondaire de son industrie. Il possède les ressources naturelles et les effectifs humains pour ce faire, sans compter que son marché intérieur est l'un des plus riches du monde. Pour ce qui est des capitaux, il en aura s'il parvient à avoir assez de courage et de dignité pour récupérer $1,500,000,000 en réduisant à des proportions raisonnables son budget de défense, et $1,400,000,000 en taxant comme il convient les compagnies américaines qui s'enrichissent au dépens de ses richesses naturelles.**

4 — **Les Canadiens devront, s'ils entendent réellement subsister comme nation, racheter le Canada des Etats-Unis, et pour ce faire, ils devront mettre à profit toutes les ressources légales dont ils disposent. La réduction du budget de défense en est une; la refonte du système de taxation en est une autre. Si les Etats-Unis résistent, ils auront toutes les raisons du monde d'envisager même un recours à ces mesures réputées extrêmes et qu'on appelle la confiscation et la nationalisation.**

Une tâche ardue

Il va sans dire que ce long travail ne s'effectuera pas tout seul. Il est même à prévoir que deux forces vont se conjuguer pour empêcher que l'Etat ne l'entreprenne sérieusement. Ces deux forces sont 1) l'ESTABLISHMENT, c'est-à-dire, l'oligarchie capitaliste nord-américaine, laquelle va agiter les deux spectres du socialisme et du nationalisme, et 2) l'inertie nationale, force négative qui va préférer, à tout changement, les solutions faciles du laissez-faire ou de l'annexion (aux Etats-Unis).

a) le socialisme

L'ESTABLISHMENT *canadien va crier au socialisme, attendu que par tradition, il ne voit dans l'Etat qu'un empêcheur de danser en rond — un ennemi à combattre (l'ennemi de l'entreprise privée). Il ne lui vient pas à l'idée que, même en pays capitaliste, le peuple aussi a des droits, et que l'Etat est le seul instrument juridique dont il dispose pour les faire respecter.* L'ESTABLISHMENT *se prépare d'amères déceptions s'il persiste à ne pas voir que, dans les circonstances actuelles, l'Etat est le seul pouvoir capable d'amener le Canada à reconquérir son indépendance économique, politique et militaire. L'ère du laissez-faire est révolue, à preuve le retard que commence à marquer l'orthodoxie rigoriste de l'économie nord-américaine par rapport au syncrétisme de bon aloi que commencent à pratiquer tant de pays européens qui se sont affranchis de la peur morbide du socialisme. Le Canada se doit de surmonter cette peur. C'est, pour lui, se condamner à une mort fatale et imminente que de refuser d'admettre, dans une*

---

21) Voir John Cowan, op. cit.

perspective d'avenir, que ses structures économiques seront mixtes, ou elles ne seront pas.

b) le nationalisme économique

L'ESTABLISHMENT *canadien va également crier au nationalisme économique. Il va soutenir, non sans raisons d'ailleurs, que le nationalisme est dépassé et que les Canadiens se doivent de renoncer à des conceptions par trop égocentriques en matière économique. Le nationalisme est désuet et mène d'ailleurs toujours à des excès. Tout ceci est fort juste, mais il y a une difficulté. Si le nationalisme est mauvais pour les petites nations, il l'est également — et bien davantage — pour les grandes. Or, il arrive que la nation la plus exclusivement nationaliste actuellement est sans conteste les Etats-Unis. En effet, voici une collectivité toute puissante qui, comme vient de le faire remarquer le sénateur Fulbright, considère la liberté et la démocratie comme des principes moraux et estime que ces principes doivent obligatoirement prendre la même forme qu'en Amérique, c'est-à-dire, celle du capitalisme, du fédéralisme et du bipartisme.*[22]

*Nationalisme exclusiviste qui, comme chacun sait, est cause des impasses fort dangereuses que sont Cuba, et le Vietnam, sans parler de Panama, du Venezuela, de Guatemala, du Brésil, du Pérou etc. Décidément, l'*ESTABLISHMENT *a raison : le nationalisme politique, économique et idéologique est à condamner. Mais là où l'*ESTABLISHMENT *a tort, c'est quand il confond (sciemment ou pas) le nationalisme avec le simple patriotisme. Le premier est une maladie, l'autre, une vertu. Le Canada, comme les Etats-Unis, la France, l'Angleterre et tant d'autres pays, a, non seulement le droit, mais également le devoir de cultiver le patriotisme, cette vertu qui consiste à aimer son pays, son avoir collectif, ses particularités culturelles, sa dignité et son honneur. Cette prise de conscience du sentiment patriotique constitue ce que les Anglais appellent le « national purpose ».*

c) l'inertie nationale

*Hélas ! — et c'est ce qu'est en train de prouver la Commission Laurendeau-Dunton — il n'y a pas de « national purpose » au Canada, parce que l'*ESTABLISHMENT *nord-américain a tout fait pour empêcher qu'il naisse. Aussi, faut-il s'étonner de voir qu'une minorité d'intellectuels canadiens font figure d'illuminés parce qu'ils songent à racheter le Canada des Etats-Unis, cependant que la masse des syndiqués (affiliés, il est vrai, à des centrales américaines) semblerait plutôt portée à considérer comme fatale l'annexion aux USA*, cependant qu'une aile bruyante du traditionalisme québécois caresse le vieux rêve séparatiste.*

Cette disparité des aspirations est cause que les Canadiens — qu'ils soient de tradition française, britannique ou autre, se sentent de plus en plus impuissants en face de la tâche qui leur incombe de déterminer la nature exacte de leurs problèmes communs. Les Canadiens français disent que les Canadiens anglais détiennent l'autorité politique et économique du pays, et, pour comble d'ironie, quantité de Canadiens anglais réagissent comme si c'était le cas. En fait, les Canadiens français, tout comme les Canadiens anglais, sont tous deux soumis à la domination économico-politique des Etats-Unis. Ils ont tous les deux besoin l'un de l'autre s'ils veulent réellement échapper à la situation déshonorante dans laquelle ils se trouvent.

Mais le veulent-ils réellement ? *That is the question ?* Des tâches très précises s'imposent à notre pays. Il faut

1) décider si oui ou non nous voulons survivre comme pays souverain.

2) si la réponse est « oui » — et des observateurs sérieux considèrent qu'elle ne saurait être autre — voir à doter le pays d'un « national purpose », c'est-à-dire, donner aux Canadiens l'envie et la volonté de bâtir quelque chose ensemble.

3) reconnaître que ce « national purpose » ne saurait se matérialiser autour des seuls objectifs « culturels » ou « constitutionnels », mais autour de cette tâche très précise — et très exaltante — qui consiste à s'emparer de ce vaste pays qui est nôtre de l'Atlantique au Pacifique. Pour réussir cet exploit, il faut

a) *comprendre exactement la réalité économique du Canada, et apprendre à s'indigner de la situation de serfs faite aux Canadiens par l'*ESTABLISHMENT *nord-américain;*

b) *exiger que le gouvernement exploite tous les moyens légaux mis à sa disposition, tant par la Constitution que par les provisions du droit international, pour amener nos organismes financiers, industriels et syndicaux à penser et à agir en fonction de l'intérêt du Canada, et récupérer, par le fait même, l'autonomie nécessaire au rachat du pays des mains des grands intérêts américains.*

(suite au bas de la page suivante)

---

22) Déclaration du sénateur Fulbright, voir les extraits publiés par *L'Express*, 2 avril 1964

* Voir les enquêtes publiées dans MacLean's, Nov. 1963 et Juin 1964.

Considérations sur l'histoire et l'esprit de

LA PHILOSOPHIE AU CANADA-FRANÇAIS

par

Stanley FRENCH

professeur de philosophie à l'université Western de London, en Ontario.

LA philosophie au Canada français a une histoire longue, et à bien des égards, intéressante. Alors que l'enseignement de la philosophie a débuté au Canada anglais il y a un peu plus d'un siècle avec l'accession en 1850 de James Beaven (1801-75) à la chaire de métaphysique et d'éthique à l'université de Toronto (qui venait d'être construite à ce moment-là), des cours de philosophie étaient offerts au Canada français dès 1650, soit l'année même de la mort de Descartes.

Le premier cours de philosophie a été donné au Collège des Jésuites, aussi appelé Collège de Québec. Pour ce qui est des cours de théologie, ils ne débutèrent qu'en 1665, à l'instigation de Monseigneur de Laval. Ces cours étaient dispensés par le même professeur (inconnu à nos jours) chargé des cours de philosophie. Il donnait son cours de philosophie une année, puis celui de théologie l'année suivante.

Le recrutement des professeurs n'était pas facile, et leur valeur était forcément inégale. De plus, aucun n'était permanent, la plupart étant recruté chez les jeunes religieux, dont certains effectuaient un stage d'étude à Québec, et d'autres rentraient dans la vieille capitale après avoir passé leur vie en mission chez les Hurons. En fait, un grand nombre des premiers professeurs de philosophie au Canada partageaient leur temps entre leur classe et des randonnées en *canoe*.

Même s'il y a de remarquables exceptions à cette régle générale, on peut dire que l'histoire de la philosophie canadienne-française n'a réellement débuté qu'en 1879, soit l'année où le pape Léon XIII, dans une encyclique, recommanda le retour aux enseignements de saint Thomas d'Aquin. Antérieurement à cette date, les philosophes canadiens-français s'étaient passablement éloignés du docteur angélique, se cantonnant les uns les autres dans plusieurs variétés de philosophies chrétiennes. Après 1879, ils se rallièrent tous aux directives du pape.

En plus des maîtres actuels, le Canada français a produit deux philosophes de renom. L'un d'eux, Jérôme Demers, vécut avant 1879, et est un représentant valable de la période non-thomiste, alors que l'autre, Louis-Adolphe Paquet, est le grand représentant de la période subséquente.

Jérôme Demers

Jérôme Demers, le premier philosophe authentiquement canadien à faire sa marque naquit à Saint-Nicolas le 1er octobre 1774. Même s'il

---

(Suite de la page précédente)

Les Canadiens n'ont qu'un seul motif de vivre ensemble, et c'est de se serrer les coudes en vue de s'emparer à leur profit de ce pays extrêmement riche qui est le leur. Quand les Canadiens se seront réellement attelés à cette tâche gigantesque on pourra dire qu'ils ont un « national purpose ». Ce jour là, le Canada pourra négocier, non comme un satellite, mais comme une puissance autonome avec les Etats-Unis. ★

reçut d'un oncle, qui était également prêtre, quelques notions de philosophie, on peut dire de lui qu'il fut autodidacte. Ordonné prêtre en 1800, à l'âge de 24 ans, il accéda aussitôt à la chaire de philosophie au séminaire de Québec. Né deux ans avant la mort de Hume, Demers se trouvait à assumer son important poste quatre ans avant la mort de Kant. Il mourut en 1853, soit au milieu de la décennie où devaient paraître le *Manifeste du parti communiste* et *De l'origine des espèces par voie de sélection naturelle,* ouvrage contreversé du naturaliste anglais Charles Darwin, paru en 1859.

Demers s'est acquis une réputation et une vaste influence auprès de ses contemporains. Il fait paraître en 1835 ce qu'on peut considérer comme le premier traité de philosophie canadienne-française. L'ouvrage s'intitulait *Institutiones Philosophiae Ad Usum Studiosae Juventutis,* et inaugurait une nouvelle ère dans l'histoire de la philosophie au Canada. Demers s'y révèle un philosophe initié aux courants philosophiques de France, d'Allemagne et d'Angleterre.

Demers n'avait rien d'un thomiste. Certes, il ne s'en est jamais pris à la scholastique, mais à l'égard des courants philosophiques du moyen âge, il observe rien moins qu'un silence prudent. Il citera bien au passage Epicure, Aristote, saint Thomas et Kant, mais sa préférence va nettement à Descartes et à d'autres philosophes européens maintenant oubliés. Son ouvrage comporte les trois divisions classiques, soit, la logique, la métaphysique et l'éthique.

Traitant de la difficile question des sources de la pensée, Demers fait preuve d'une évidente propension pour le nominalisme, se référant à la fois à Descartes et à Locke.

Il consacre plusieurs pages aux discussions visant à prouver l'existence de Dieu, et à refuter les thèses de l'athéisme. Invoquant les preuves traditionnelles de l'existence de Dieu, il s'abandonne à de longues digressions sur l'ancienneté du monde et la chronologie biblique. Sa psychologie étant cartésienne, il conclut à l'impossibilité de résoudre l'énigme corps-âme. L'un des principaux mérites de sa philosophie morale a été de condamner la révolution civile et la pensée de Jean-Jacques Rousseau.

On s'est servi de la philosophie de Demers au Canada français pour combattre l'influence croissante de Voltaire et des Encyclopédistes. Son manuel a été en usage jusque vers la moitié du 19ème siècle.

Pour comprendre l'esprit de la philosophie canadienne-française actuelle, il est donc nécessaire de remonter à l'année 1879, attendu que la renaissance de la philosophie scholastique date de la deuxième moitié du 19ème siècle.

Le thomisme

La philosophie du Moyen âge était restée virtuellement dans l'oubli durant des générations. Incidemment, on la jugeait incompatible à l'essor qu'avaient pris les sciences naturelles. La plupart des philosophes et des hommes de sciences considéraient le thomisme comme doctrine du passé.

Quand Léon XIII accéda au Souverain pontificat en 1878, la plupart des professeurs de philosophie à Rome étaient cartésiens. Dans la lettre annonçant son élection, le pape a insisté fortement pour dire que la philosophie de saint Thomas d'Aquin était la vraie philosophie et pour la recommander à tous. Cette première initiative pontificale semble n'avoir eu que peu d'effet. Les philosophes romains continuèrent à critiquer la Scholastique . . .

Léon XIII revint à la charge, cette fois dans une lettre encyclique où il traite spécifiquement de la philosophie scolastique.

« *C'est donc par une heureuse inspiration,* écrit le Pontife, *que des amis en certain nombre, des sciences philosophiques, désirant, dans ces dernières années, en entreprendre la restauration d'une manière efficace, se sont appliqués et s'appliquent encore à remettre en vigueur l'admirable doctrine de saint Thomas d'Aquin, et à rendre à cet enseignement son ancien lustre.* » — (. . .) « *Plusieurs motifs provoquent en Nous cet ardent désir : En premier lieu, comme à notre époque la foi chrétienne est journellement en butte aux manoeuvres et aux ruses d'une certaine fausse sagesse, il faut que tous les jeunes gens, ceux particulièrement dont l'éducation est l'espoir de l'Eglise, soient nourris d'une doctrine substantielle et forte, afin que, pleins de vigueur et revêtus d'une armure complète, ils s'habituent de bonne heure à défendre la religion avec vaillance et sagesse.* » (. . .) « *. . . un grand nombre de ceux qui, éloignés de la foi, haïssent les principes catholiques, prétendent ne connaître d'autre maître et d'autre guide que la raison . . .* » (. . .) « *Pour les guérir et les ramener à la grâce en même temps qu'à la foi catholique, après le secours surnaturel de Dieu, Nous ne voyons rien de plus opportun que la forte doctrine des Pères et des scolastiques, lesquels, ainsi que Nous l'avons dit, mettent sous les yeux les fondements inébranlables de la foi, sa divine origine, sa vérité certaine, ses motifs de persuasion, les bienfaits qu'elle procure au genre humain, son parfait accord avec la raison, et tout cela, avec plus de force et d'évidence qu'il n'en faut pour fléchir les esprits les plus rebelles et les plus obstinés.* » (. . .) « *Nous donc, tout en proclamant qu'il faut recevoir de bonne grâce et avec reconnaissance toute pensée sage, toute invention heureuse, toute*

découverte utile, de quelque part qu'elles viennent, Nous vous exhortons, Vénérables Frères, de la manière la plus pressante, et cela pour la défense et l'honneur de la foi catholique, pour le bien de la société, pour l'avancement de toutes les sciences, à remettre en vigueur et à propager le plus possible la précieuse doctrine de saint Thomas. » (...) « *... que des maîtres, désignés par Votre choix éclairé, s'appliquent à faire pénétrer dans l'esprit de leurs disciples la doctrine de saint Thomas d'Aquin, et qu'ils aient soin de faire ressortir combien celle-ci l'emporte sur toutes les autres en solidité et en excellence. Que les académies, que Vous avez instituées et que Vous instituerez par la suite, expliquent cette doctrine, la défendent et l'emploient pour la réfutation des erreurs dominantes.* »[1]

A la suite de cette exhortation de Léon XIII, la renaissance du thomisme — système philosophique pratiqué jusque-là isolément au Canada et ailleurs — s'est généralisée chez la plupart des penseurs catholiques. A Rome même, les philosophes qui refusèrent de se soumettre aux directives pontificales se virent déposséder de leur chaire et remplacer par d'autres.

Dans une lettre datée du 16 février 1887, le cardinal Taschereau écrit de Rome au R. P. Légaré à Québec : « *Je suis arrivé au Vatican et j'ai eu une audience avec le pape. Je lui ai parlé... de l'enseignement de saint Thomas au grand séminaire.* » Quatre jours plus tard, le prélat précise : « *Le cardinal Pecci s'est réjoui des bonnes nouvelles que je lui ai apportées en ce qui concerne nos cours de thomisme.* »[2]

Le fait de fixer à 1879 le début de la renaissance thomiste est certes justifié, mais pas tout à fait exact. C'est un peu comme si on disait que la Renaissance a débuté en 1500.

Une des premières manifestations de cette renaissance au Canada remonte à 1840. Dès cette époque, en effet, un jeune philosophe canadien-français avait prôné un complet retour au thomisme. Ce philosophe s'appelait Stanislas-Isaac L. Désaulniers (1811-1868), et il enseignait la philosophie au séminaire de Saint-Hyacinthe.

Selon C.-P. Choquette, annaliste du séminaire à ce moment-là, « *M. Désaulniers fut l'un des premiers, sinon le premier, à prôner en Canada, vers 1840, la philosophie de saint Thomas. Il s'employa à cette innovation avec le zèle d'un néophyte. Il s'était d'abord familiarisé avec le langage scolastique dans la philosophie de Goudin; puis la « Somme » du maître eut exclusivement sa confiance. Bientôt, ses élèves n'eurent de goût que pour les doctrines thomistes et pour saint Thomas. Je lis que les étudiants de philosophie, en 1862, au nombre de vingt-cinq, supplièrent le Supérieur de leur permettre d'adopter saint Thomas pour premier patron à l'exclusion de sainte Catherine à qui leurs hommages étaient allés antérieurement.* »[3]

L'université Laval a été fondée en 1852. Un jeune professeur ecclésiastique de cette époque, Louis-Honoré Pâquet, rentra de Rome en 1866, rempli d'admiration pour saint Thomas. Il rapporta de la Ville éternelle le manuel de Tongiorgi qui fut aussitôt reconnu par le séminaire de Québec. En 1874, année qui marquait le sixième centenaire de la mort du docteur angélique, et qui était antérieure de quatre ans à l'élection de Léon XIII, Pâquet et un autre jeune prêtre du nom de Louis-Nazaire Bégin, firent l'éloge de saint Thomas en public, et mirent en valeur les qualités de sa doctrine.

Ces faits expliquent pourquoi, lors de la parution d'*Aeterni Patris* en 1879, Québec, mieux que Rome même, était préparé à recevoir les directives pontificales. Contrairement aux universités romaines, le séminaire de Québec s'est rendu, sans discussion, au désir de Léon XIII.

Louis-Adolphe Pâquet (1859-1942)

Louis-Adolphe Pâquet, qu'il ne faut pas confondre avec Louis-Honoré Pâquet, son oncle, est le deuxième philosophe-théologien de marque du Canada français, après Jérôme Demers. Si c'est à Louis-Honoré que revient le mérite d'avoir préparé le terrain, c'est à Louis-Adolphe que revient celui d'avoir fait grandir la semence.

Louis-Adolphe Pâquet, tout comme Demers — et le fait est étonnant — naquit également à Saint-Nicolas en l'année 1859. Il a fréquenté le séminaire de Québec, puis fait un séjour à la Propagande à Rome. Il obtint son doctorat en théologie à l'âge de 24 ans, et il soutint sa thèse publiquement en présence d'une assemblée que présidait Léon XIII lui-même, et qui était composée de quarante cardinaux et de toute l'élite universitaire de Rome.

Même si Pâquet, comme nous l'avons vu, n'est pas véritablement l'instigateur des études thomistes au Canada, il faut reconnaître qu'il en a été le principal propagateur. Son grand oeuvre, *Commentaria in summam theologicam St. Thomas*, a paru en six volumes entre les années 1920 et 1923. Il est rédigé en latin, et chacun des volumes comporte quelque 450 pages. Ce *Commentaire* de Pâquet fait autorité, encore de nos jours, auprès des théologiens d'Europe et d'Amérique du Nord.

Pâquet était avant tout un théologien, et les titres de ses oeuvres en font largement foi. Il fut doyen de la faculté de théologie à Laval durant bon nombre d'années. Quoi qu'il en soit,

il fut également philosophe, et grande fut son influence sur la philosophie canadienne-française.

Pâquet fut également un bel orateur, et il fit souvent profiter son talent à la cause du nationalisme canadien-français. Il appuya de toutes ses forces le grand politicien nationaliste canadien-français, Henri Bourassa, lequel fut, pour un temps, le bras droit de Laurier. Bourassa était un ardent adversaire de l'impérialisme britannique qui, vers les 1902, prélevait annuellement du Canada de 10 à 15 millions de dollars pour la défense de l'empire. Bourassa pressa tour à tour les libéraux et les conservateurs de résister à cet impérialisme-là.

En 1902, Pâquet prit la parole à Québec, lors de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste. Son discours s'intitulait *Vocation de la race française en Amérique*. Il déclara entre autre : « *Oui, sachons-le bien, nous ne sommes pas seulement une race civilisée, nous sommes des pionniers de la civilisation; nous ne sommes pas seulement un peuple religieux, nous sommes des messagers de l'idée religieuse; nous ne sommes pas seulement des fils soumis de l'Eglise, nous sommes, nous devons être du nombre de ses zélateurs, de ses défenseurs et de ses apôtres. Notre mission est moins de manier des capitaux que de remuer des idées; elle consiste moins à allumer le feu des usines qu'à entretenir et à faire rayonner au loin le foyer lumineux de la religion et de la pensée.* »[4]

Ces paroles vibrantes expriment ce qu'historiquement on peut considérer comme les deux thèmes majeurs du nationalisme canadien-français, à savoir, qu'il faut se tenir sur ses gardes en ce qui concerne l'industrialisation excessive, et qu'il faut que l'influence intellectuelle du Québec déborde la province.

Se référant à ce texte, Mason Wade écrit : « *Mgr Pâquet apporte là un exemple du nationalisme messianique issu de Bossuet et de de Maistre, et qui s'est fort répandu au Canada français grâce surtout au clergé durant la deuxième moitié du siècle dernier.* »[5] Vingt-trois ans plus tard, le vice-recteur de l'université de Montréal évoquait le discours de Pâquet, le qualifiant de « *bréviaire du patriote canadien-français* ».

Pâquet fut élu à la Société royale du Canada en 1903, et devenait également membre de l'Académie romaine Saint-Thomas-dAquin. Son nom demeurera toujours associé à l'Académie canadienne Saint-Thomas-d'Aquin dont il fut le fondateur et, durant dix ans, le président.

L'auteur du « *bréviaire du patriote canadien-français* » est par ailleurs acclamé, par l'un de ses biographes, comme « *l'apôtre par excellence du thomisme au Canada français* ».[6] Ces qualificatifs sont exacts, et résument assez bien les principales caractéristiques des deux principaux philosophes canadiens-français.

Influence de cette philosophie

Les directives de Léon XIII, en même temps que la croisade de Louis-Adolphe Pâquet, exercent une influence profonde sur la philosophie canadienne-française d'aujourd'hui. Au printemps de 1962, il m'est venu une idée qui, bien que de pratique courante chez les travailleurs sociaux, risque d'être désavouée comme peu sérieuse par mes collègues philosophes. J'ai adressé un questionnaire fort détaillé aux membres canadiens-français de l'Association philosophique du Canada. Pour 143 questionnaires mis à la poste, j'ai obtenu 97 réponses.

Dans une question, il était demandé au destinataire s'il consentait à étiqueter sa position philosophique. Quatre-vingt-deux pour cent de ceux qui ont répondu s'étiquettent thomistes. Un autre deux pour cent se qualifie d'hétérodoxe. Neuf pour cent se définissent existentialistes chrétiens, alors que cinq pour cent se disent Aristotéliciens, et deux pour cent, Augustiniens.

On peut donc dire que les thomistes l'emportent sur les Augustiniens au Canada français dans une proportion de quarante-deux contre un — proportion comparable assurément à celle qui s'établissait vers la fin du Moyen Age.

Un bref examen des écrits des philosophes actuels au Canada français confirme les données de mon questionnaire, à savoir que les directives de Léon XIII restent encore opérantes partout. La prépondérance du thomisme est également évidente au niveau de l'enseignement philosophique dans les universités et les collèges classiques canadiens-français. Il est de pratique courante chez les philosophes canadiens-français actuels de désigner comme « protestante » la philosophie du Canada anglais. Cette conception est inexacte, car il y a évidemment aussi des thomistes chez les Canadiens anglais. De plus, les philosophes canadiens-anglais ne sont pas tant protestants que « séculiers ». Qu'est-ce à dire ?

Je vais d'abord essayer de définir ce qu'est un philosophe « séculier » (ou profane), après quoi j'esquisserai une critique de la philosophie thomiste telle que la conçoivent les Canadiens français, et ce, du point de vue du philosophe séculier.

Philosophie et religion

En théorie, les thomistes établissent une nette distinction entre la philosophie et la théologie. Ce sont deux disciplines distinctes, l'une se référant à la raison et aux évidences, l'autre uniquement à la foi et aux dogmes.

Le philosophe profane est porté à croire que tout penseur susceptible d'être un tant soit peu lié par l'apriorisme d'une théologie dogmatique est, par le fait même, sujet à la mauvaise foi. Si je traite de matières philosophiques, et que mes conclusions ont l'heur de coïncider ou de ne pas entrer en conflit avec une doctrine religieuse donnée, tant mieux. Mais si, d'un autre côté, j'amorce un raisonnement philosophique, sachant consciemment ou non, que je ne peux pas, par exemple, conclure à la non-existence de Dieu, alors, dit le philosophe profane, la philosophie devient futile.

En d'autres termes, le philosophe profane est porté à se méfier de toute philosophie qui place la croyance au-dessus de la compréhension. Voilà pourquoi, il soupçonne les philosophes canadiens-français d'être exactement dans cette situation, du moins en ce qui concerne les lignes de force de leur démarche philosophique. Le philosophe profane conserve cette impression en dépit des protestations répétées des philosophes canadiens-français qui disent que la philosophie et la théologie sont deux sciences distinctes et indépendantes.

Bien sûr, certains de mes interlocuteurs admettent que la ligne de démarcation entre la philosophie et la théologie n'est pas, *en fait*, aussi claire qu'elle devrait être. L'un d'entre eux m'écrivait naguère pour me dire : « *Toutefois, ces deux disciplines ne doivent pas s'ignorer car elles peuvent se rendre des services mutuels.* » Un autre a fait état, avec une touche d'approbation non dissimulée, d'un récent congrès de philosophes où il a été dit que la théologie constitue « *une mauvaise préparation à l'enseignement de la philosophie, attendu qu'elle prédispose à un dogmatisme indésirable.* »

Voici encore deux déclarations qui attestent avec plus de force du malaise. La première : « *Toutefois, je sais que nombre de nos manuels en usage dans les collèges affiliés, même s'ils affirment distinguer les deux disciplines, en fait, confondent très souvent théologie et philosophie.* » Et l'autre : « *Pour ma part, je considère que le climat théologique de notre milieu québécois a brimé toute spéculation philosophique. Il est extrêmement difficile d'aborder les étudiants qui sont en pleine révolte contre cet état de choses.* »

Un de mes interlocuteurs, aucunement gêné par les rapports entre la théologie et la philosophie, résume comme suit son point de vue : « *L'apport négatif qu'apporte (au philosophe) la foi est semblable au parapet d'un pont; le parapet ne sert pas à traverser le pont, mais il empêche les gens de tomber.* » Très bien, mais il y a une difficulté : le philosophe profane préfère que son parapet à lui soit logique plutôt que théologique.

Il se dit plus en accord avec ce philosophe d'Ottawa qui dit : « *La plupart d'entre nous concevons la philosophie comme discipline soumise à la théologie, et guidée par elle. A mon point de vue, c'est un non-sens. Un système philosophique ne saurait être ni chrétien ni catholique. Il est indépendant, ou il n'existe pas.* »

Le philosophe canadien-français est souvent sensible à l'opinion que se fait de lui le philosophe profane, surtout en ce qui concerne les frontières théologiques de la philosophie. L'un d'entre eux va jusqu'à dire : « *Quand nos collèges étaient de petits séminaires, il était normal que leur cours de philosophie préparât à la théologie. Mais il est dommage que le cours actuel se ressente encore de cette orientation première. Ce qui se manifeste dans le choix des questions étudiées, dans le vocabulaire utilisé, dans la manière d'aborder et de résoudre les problèmes.* »[7]

Il s'agit là d'une citation de Jean Racette qui, par ailleurs, prend parti en faveur de « *l'émancipation de la philosophie de la théologie* ». Le philosophe « séculier » est du coup rassuré. « Très bien, dit-il, c'est précisément ce à quoi je veux en venir ! » Mais aussitôt, Racette modifie son attitude. Il écrit : « *le philosophe chrétien, tout en se gardant de confondre philosophie et théologie, ne peut philosopher sans tenir compte du donné révélé et de sa propre expérience religieuse . . . je chercherai . . . (à) philosopher à la lumière de ma foi* ».[8] Mais c'est justement là ce que le philosophe profane lui reproche à tort ou à raison.

L'endoctrinement thomiste

Une autre cause de défiance chez le philosophe profane à l'égard de la philosophie canadienne-française découle de ce que le philosophe canadien-français décrit lui-même comme étant un « fondement » sur saint Thomas, ce qui pour le philosophe profane apparaît plutôt comme un « endoctrinement ».

Les étudiants canadiens-français ne connaissent que fort peu de philosophes autres que saint Thomas, les scholastiques, Platon et Aristote. Il leur faut attendre d'être « *armés des éléments de bases de la vraie doctrine* » avant d'avoir l'autorisation d'examiner d'autres systèmes. En fait, l'examen de ces autres systèmes « *généralement faux* » ne s'effectue qu'au niveau universitaire. On comprend, dès lors, que seuls quelques étudiants s'initient à des systèmes autres que celui qui est reconnu.

Ce qui frappe ici, c'est la conviction qu'ont les Canadiens français qu'il faut s'armer avant de confronter. Pour eux, une pareille attitude va de soi. Ils considèrent qu'une fois que l'étu-

diant a reçu comme fondement la meilleure philosophie, il est libre d'explorer les autres avenues. Le philosophe profane est porté à dire qu'une telle façon de procéder laisse à l'étudiant à peu près autant de liberté qu'en avaient les chiens dressés de Pavlov.

Encore une fois, il ne s'agit pas ici de laisser à entendre que les philosophes canadiens-français sont inconscients du fait que de pareilles critiques puissent se faire. L'un des philosophes canadien-français actuellement le mieux connu, Charles de Koninck, déclare ceci : « *Qu'on me permette d'être franc et de poser une question, à savoir : comment une université catholique peut-elle être considérée comme une université si sa philosophie doit s'accorder avec la pensée de l'Aquinate, et non avec celle de Kant ou de Marx ? Ma réponse va vous paraître naïve, mais la voici : conformément aux règlements et à la Constitution de notre université* (Laval), *nous devons professer et commenter, non seulement la philosophie que nous tenons pour être la vraie, mais encore les autres systèmes, même ceux qui sont le plus en contradiction avec le nôtre. Et en ceci, nous sommes tenus d'agir avec la plus stricte objectivité : l'interprétation ne doit pas tenir lieu d'exposition. Nous ne devrions jamais faire la sourde oreille aux opinions adverses; d'ailleurs, on nous incite à les étudier davantage et à adopter une attitude positive à leur égard, afin de profiter des vérités qu'elles peuvent contenir.* »[9]

A l'appui de cette thèse, de Koninck cite l'encyclique *Humani Generis* de Pie XII : « *Les théologiens et les philosophes catholiques qui ont la lourde charge de défendre la vérité humaine et divine et de la faire pénétrer dans les esprits humains, ne peuvent ni ignorer ni négliger ces systèmes* (i.e. : monisme, panthéisme, idéalisme, immanentisme, pragmatisme, matérialisme dialectique, existentialisme) *qui s'écartent plus ou moins de la voie droite. Bien plus, ils doivent les bien connaître d'abord parce que les maux ne se soignent bien que s'ils sont préalablement bien connus, ensuite parce qu'il se cache parfois dans les affirmations fausses elles-mêmes un élément de vérité, enfin parce que les mêmes affirmations invitent l'esprit à scruter et à considérer plus soigneusement certaines vérités philosophiques et théologiques.* »[10]

Durant nombre d'années, Charles de Koninck a publié des textes critiques sur le communisme. Dans le passage qu'on vient de lire il fait état de l'obligation qu'ont les philosophes canadiens de refuter le communisme dans les universités. Dans une note de bas de page, il avoue qu'en 1943, alors que le bruit a couru que Staline pourrait venir à Québec, lui, Charles de Koninck, a suggéré que le dictateur soviétique soit invité à Laval pour exposer sa thèse sur le matérialisme dialectique, « *à condition qu'il accepte d'être contredit* ».[11] De Koninck insiste pour dire qu'il n'a pas du tout l'intention de suggérer que nos universités deviennent « *des serres chaudes d'anticommunistes en chambre. Le communisme doit y être traité philosophiquement. Mais je ne considère pas qu'un scepticisme absolu soit essentiel à l'examen objectif d'une philosophie et qu'un esprit ouvert doive forcément être vide, pas plus qu'il ne m'apparaît que seule une personne foncièrement antireligieuse peut se piquer d'être un spécialiste objectif de la religion et de son histoire . . .* »[12]

Malgré les explications de de Koninck, le philosophe profane demeure sceptique. Tout en admettant qu'un esprit ouvert ne doit pas être un esprit vide, il va probablement vouloir ajouter qu'un esprit ouvert ne devrait être ni vide ni conditionné par un endoctrinement systématique.

Comme le dit Margaret Knight : « *En ce qui concerne le communisme, c'est une erreur, à mon avis, que de concevoir le christianisme et le communisme comme deux grandes forces rivales dans le monde d'aujourd'hui. L'opposition fondamentale réside entre le dogme et la science. D'un côté, on a le christianisme et le communisme, les deux grands systèmes dogmatiques rivaux, de l'autre, l'humanisme scientifique qui s'oppose aux deux. Tenter de combattre le communisme en faisant revivre le christianisme est une initiative sans espoir . . . C'est combattre un nouveau mythe en tâchant de faire revivre un ancien, plutôt que d'aller de l'avant vers quelque chose de plus consistant qu'un mythe.* »[13]

Je ne dirai pas que tous les philosophes profanes s'associent aux vues de Margaret Knight, mais le passage qu'on vient de lire donne une idée de la manière que les philosophes profanes jugent la conception philosophique des Canadiens français — conception qui s'apparente à celle des partisans du communisme.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est de voir que plusieurs écrivains canadiens-français ont dit à peu près la même chose, mais dans une perspective différente. M.-Ceslas Forest écrit : « *Durant trop longtemps, notre philosophie a été une question d'autorité plutôt que de conviction.* »[14] Quand il s'exprime de la sorte, cependant, Forest n'entend pas renier ses thèses antérieures notamment celle où il soutient que la philosophie canadienne-française est la seule source possible de salut pour la société nord-américaine.

Dans une communication insérée au Rapport Massey, et intitulée « *La philosophie au Canada de langue française* », c'est encore Charles de Koninck qui revient sur la critique du communisme. Dans un passage, il écrit : « *Non seulement il* (le marxiste) *ne peut souffrir qu'on soumette sa philosophie à un examen critique, mais, pour la même raison, il ne pourrait jamais per-*

mettre que l'on présentât d'une manière objective les doctrines contraires. Qu'il s'agisse de Platon ou d'Aristote, de Descartes ou de Kant, son exposé sera strictement marxiste et dicté par la ligne du parti. »[15]

Ironie du sort, voilà précisément ce que, *mutatis mutandis,* le philosophe profane canadien reproche à ses collègues canadiens-français.

Une dernière question

Je ne vois vraiment pas qui pourrait faire le partage entre les diverses façons qu'ont les Canadiens français d'enseigner la philosophie. Je ne vois pas comment l'un pourrait convaincre l'autre qu'il a tort. John Stuart Mill a écrit : « *Celui qui ne connaît qu'un seul côté de la médaille, sait peu de chose, même de ce côté. Ses arguments peuvent être bons, et personne n'a peut-être pu encore les réfuter. Mais s'il est incapable, de son côté, de refuter les arguments de l'adversaire, s'il ne sait même pas de quelle nature ils sont, il n'a aucun prétexte pour préférer son point de vue à l'autre.* »[16] La plupart des philosophes seraient probablement d'accord avec Mill sur ce point particulier.

Mais ce premier point établi, Mill enchaîne pour poser une question importante, et il serait intéressant de voir comment les philosophes canadiens-français y répondent.

« *Il ne suffit pas,* dit Stuart Mill, *d'examiner les arguments de l'adversaire à travers l'optique de ses propres maîtres, tels que ces derniers les présentent accompagnés des réfutations qu'ils suggèrent. Ce n'est pas là rendre justice et véritablement entrer dans les vues de l'autre. Ce qu'il faut, c'est y être initié par ceux qui en sont partisans et qui les défendent pour de bon et de toutes leurs forces . . . Quatre-vingt-dix-neuf pour cent de ceux qu'on appelle des hommes cultivés sont dans ce cas, même ceux qui se piquent de discuter couramment de leurs opinions. Leurs déductions peuvent être vraies; mais elles peuvent aussi être fausses, attendu qu'ils ne se sont jamais véritablement mis dans la peau de ceux qui ne pensent pas comme eux . . . et, en conséquence, ils ne connaissent pas, dans le sens propre du terme, la doctrine qu'ils professent eux-mêmes.* »[17]

★

---

1) S.S. Léon XIII, *Aeterni Patris,* 4 août 1879. La traduction française est tirée de *Lettres apostoliques de SS Léon XIII,* A. Roger et F. Chernoviz, édit. Paris, p. 69 et seq. Sections 25 à 31.

2) Archives du Séminaire, Québec; IX, c et d.

3) C.-P. Choquette, *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe,* Tome 1, Montréal; l'Institution des Sourds-muets, édit. 1911, p. 491 et seq.

4) Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec,* volume X, Montréal — Valiquette, 1943, p. 121.

5) Mason Wade, *The French Canadians,* 1760-1945, Toronto — Macmillan, 1955, p. 509.

6) Georges Simard, « Monseigneur Louis-Adolphe Pâquet (1859-1942) », *in Proceedings of the Royal Society of Canada,* Ottawa, 1942, p. 105.

7) Jean Racette, « Faire évoluer notre enseignement de la philosophie » *in Collège et famille,* volume XX (février 1963), p. 4.

8) Ibid. p. 12.

9) Charles de Koninck, « Philosophy in University Education » *in Laval théologique et philosophique,* volume VIII, 1952, p. 125.

10) Ibid, p. 126 en note. Pour la traduction française, cf. SS Pie XII, *Humani Generis,* 12 août 1950, *in Aux sources de la vie spirituelle* (documents) par P. Cantin & H. Th. Conus, Editions St-Paul, Fribourg-Paris, 1951, p. 238.

11) De Koninck, id. p. 128.

12) Id.

13) Margaret Knight, *Morals Without Religion,* London, Dobson, 1955, p. 35.

14) M.-Ceslas Forest, « Rôle d'une faculté de philosophie dans une université moderne » *in Culture* II (1941), p. 421.

15) Charles de Koninck, « La Philosophie au Canada de langue française » *in Royal Commission Studies,* Ottawa, chez l'Imprimeur du Roi (1951), p. 138.

16) John Stuart Mill, *On Liberty,* New York, Liberal Arts, 1956 — p. 45.

17) Id.

James Hodgson, un vieil ami

C'était une figure familière à CITÉ LIBRE et à l'INSTITUT CANADIEN DES AFFAIRES PUBLIQUES. Sa pondération, étayée d'un jugement sûr, constituait un apport précieux pour les deux organismes.

Professeur titulaire d'économie et de statistiques depuis plus de quinze ans à la faculté des sciences sociales de l'université Laval, James Hodgson a participé activement à maints travaux au sein d'organismes et d'associations de la région de Québec. Il fut président-fondateur de l'Association des économistes de langue française.

Sa mort laissera un vide dans tous les milieux qu'il a fréquentés assidument, notamment au Conseil d'administration de notre revue où il occupait la fonction de vice-président.

Les administrateurs et les rédacteurs de CITÉ LIBRE expriment à la famille du disparu leurs profondes condoléances.

DOCUMENT

LA PHILOSOPHIE A L'UNIVERSITÉ

par *Vianney DÉCARIE*

LE monde dans lequel nous avons vécu semblait avoir oublié la parole fondamentale qui résume notre espérance : « La vérité vous rendra libres[2]. »

Pourtant, la tradition dont nous nous réclamons affirme depuis toujours la valeur de l'intelligence. « Faisons l'homme à notre image, comme notre ressemblance, » nous dit la « Genèse » (I 26), qui précise que « l'esprit de Dieu planait sur les eaux » (I 2). Pour Platon pour Aristote, l'intellect est un dieu en nous[3]. Et Pascal y voit la dignité de l'homme[4].

A quoi tient cette splendeur de l'intelligence, sinon au fait qu'elle connaît et se connaît connaissante, sinon au fait qu'elle est vraie et se sait dans la vérité ? « Qu'est-ce que la vérité ? » demandait Pilate, question qu'ont reprise après lui tous les sceptiques, tous ceux qui, méprisant le verbe, ont préféré la force et la puissance. Car la vérité est exigeante : on ne l'obtient pas toujours, et rarement sans effort. Beaucoup, pressés d'obtenir des résultats, préfèrent le paraître à l'être, espérant naïvement cacher leur nudité sous le vêtement de brillantes apparences. Or la vérité exige une entière soumission à la réalité à laquelle s'affronte l'entendement. Ses normes peuvent varier selon les disciplines mais, dans tous les cas, elle refuse les solutions faciles. Connaissant ses propres limites pour s'être fréquemment heurtée au mystère, l'intelligence est modeste, plus soucieuse d'être vraie que d'avoir raison.

Aussi l'homme éprouve-t-il le besoin d'éclairer sa démarche par un appel aux expériences diverses de ceux qui l'ont précédé sur cette voie. Cette libération de l'ignorance, des préjugés, des conditions adverses du monde ambiant s'est développée progressivement. La tradition en retrace l'histoire; et l'histoire nous montre que la vérité n'a vraiment libéré que ceux qui s'étaient entièrement soumis à ses lois. Une fois conscients de cette certitude, les hommes ont su affronter tous les périls, y compris la mort, car ils savaient qu'aucune force extérieure ne pouvait changer ce qui était. De Socrate, éveilleur de la conscience européenne, à Jean Cavaillès, ancien élève de l'École normale supérieure de Paris, fusillé pour avoir obéi à l'impératif d'une conscience exigeante et inflexible, en passant par les martyrs de tous les temps, la lignée est ininterrompue de ces témoins de la vérité qui, solidement établis dans l'être, disent non aux pouvoirs quel qu'ils soient, pour sauvegarder l'intégrité de l'intelligence[5]. La vérité les a vraiment rendus « libres ».

Socrate prend ici valeur exemplaire. Qu'on se rappelle l' « Apologie » de Platon. « Socrate, déclarent les juges, nous allons t'acquitter, mais à la condition que tu te taises. » Et Socrate de répondre : « Athéniens, je vous sais gré et je vous aime; mais j'obéirai au dieu plutôt qu'à vous. Et tant que j'aurai un souffle de vie, soyez sûrs que je m'attacherai à vous, comme un taon, pour vous exhorter à soigner vos âmes »[6]. Il n'est pas inutile d'ajouter, à ce propos, le commentaire d'un philosophe contemporain, Maurice Merleau-Ponty, camarade de Jean Cavaillès, à la rue d'Ulm. « Le procès et la mort de Socrate, écrit-il, ne seraient pas restés un sujet de réflexion et de commentaires s'ils n'étaient qu'un épisode de la lutte des méchants contre les bons, si l'on n'y voyait pas paraître un innocent qui accepte sa condamnation, un juste qui tient pour la conscience et qui cependant refuse de donner tort à l'extérieur et obéit aux magistrats de la cité, voulant dire qu'il appartient à l'homme de juger la loi au risque d'être jugé par elle »[7].

Dangers de la radicalisation

Depuis toujours, il y a un domaine où s'exerce tout particulièrement cette activité de recherche de la vérité qu'illustre la mémoire de Socrate : c'est la philosophie. On y retrouve cette exigence fondamentale de l'esprit humain de ne souffrir d'obstacles que ceux que lui imposent ses propres limites. Et l'histoire en est déjà assez longue pour qu'on y trouve matière à une « expérience » prolongée[8].

Ce désir irrépressible de connaître (« une vie sans recherche ne vaut pas d'être vécue, »[9] répétait Socrate) allié à la connaissance profonde de leurs limites, a poussé les philosophes, dans leurs tentatives d'explication globale du monde, à radicaliser les problèmes, tout en mettant au point un discours de la méthode qui soit « le » discours de la méthode. « Le premier (précepte) était de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle »[10]. Les exigences de la vérité suscitent elles-mêmes les « contrôles » qui lui sont indispensables pour atteindre sa fin. On verra donc chaque philosophe tenter de mettre au point les instruments intellectuels qui lui permettront d'atteindre son but . L'histoire est l'un de ces instruments essentiels.

En effet, l'histoire de la philosophie est partie intégrante de la formation et de la recherche philosophiques. Elle est soumise aux critères de la science historique. Il faut procéder aujourd'hui selon les exigences de notre temps, et appliquer à l'histoire de la philosophie les normes qu'ont élaborées des générations de chercheurs, normes scientifiques, les seules qui doivent avoir cours à l'université, et qu'on n'a pas le droit d'abaisser sous prétexte de les adapter à notre milieu.

J'irai chercher dans notre passé un exemple de ce souci d'information exacte : un manuel de philosophie, imprimé à Québec en 1835,[11] fonde une argumentation sur le « Précis du Système hiéroglyphique des anciens Egyptions », publié par Champollion à Paris, en 1828, soit sept ans plus tôt. Plût à Dieu qu'on eût été fidèle à cet exemple ! Cependant, cette histoire de la pensée philosophique ne devra jamais être considérée comme une expédition archéologique. « Un travail, une pensée historique, ce ne sont pas seulement des résultats, mais encore des suggestions, » comme le remarquait M. Paul Vignaux[12].

Une fois en possession de tous ses instruments, la réflexion philosophique ne s'épanouira que dans la soumission totale à ses propres lois; aussi répugne-t-elle profondément à toute intervention extérieure qui voudrait lui imposer d'autres fins que les siennes. Sur ce point, les grands penseurs sont unanimes. Lorsque Kant écrit que « l'étudiant ne doit pas apprendre des pensées, mais « à penser », non la philosophie mais « à philosopher, » il reprend l'essentiel de l'affirmation de Thomas d'Aquin, pour qui « l'étude de la philosophie a pour but, non pas de savoir ce qu'ont pensé les hommes,

mais ce qu'est la vérité du réel »[13]. Soyons net. Les termes philosophies platonicienne, aristotélicienne, thomiste, scolastique, chrétienne, cartésienne, heidegerrienne ne sont que des appellations d'origine. C'est nier la philosophie elle-même que de vouloir institutionaliser de telles catégories. Prenons garde qu'ici comme ailleurs, on ne sacrifie le substantif à l'adjectif. Il faudrait relire les pages, coiffées du titre révélateur : « Le désordre, », que M. Gilson a consacrées à cette confusion pour voir jusqu'où peut mener cette aliénation de la philosophie[14].

Des maîtres conscients doivent essayer de transmettre aux jeunes intelligences de ce pays une formation à la mesure de leurs talents et de leurs exigences, une formation qui en fasse des citoyens du monde d'aujourd'hui, et non du Canada d'hier. Un volume, une revue, publiés aujourd'hui à Paris ou à Londres se retrouveront dans deux semaines chez nos libraires, et, un journal, dans deux jours. Un enseignement des sciences qui ne tiendrait pas compte du progrès récent de ces disciplines serait immédiatement sanctionné par les échecs que les étudiants rencontreraient dans leur carrière post-universitaire. Qui dira les conséquences beaucoup plus graves d'une mauvaise formation philosophique ? — Ici encore la vérité ne libérera que ceux qui se soumettront à ses exigences.

Se méfier des catégories

Or il est une institution qui a pour mission première de se consacrer à la recherche de la vérité. Comment ne pas considérer comme symbolique le fait que les devises de plusieurs universités comportent une référence à la connaissance ? Notre université de Montréal n'a-t-elle pas choisi de « resplendir par la foi et la science » ? Admettons que ces devises expriment un voeu qui, en l'occurence, est certes pieux. Mais il serait fâcheux que les faits vinssent à démentir même apparemment ces ambitions. On verrait alors se répéter le phénomène classique de la désertion, par les meilleurs esprits, des universités, plus soucieuses de conserver le passé que de vivre le présent. On se rappellera que la philosophie française s'est développée au XVIIe siècle en dehors de la Sorbonne et contre elle. Mais ce phénomène atteint toutes les activités de l'esprit, arts, lettres, sciences, philosophie. Le génie engendre, comme sa rançon, la scolastique, qu'elle soit thomiste, kantienne ou bergsonnienne. L'histoire de la culture est assez étendue pour qu'on sache, aujourd'hui, s'en méfier[15].

Les universités ne surmonteront cette sclérose qu'en se soumettant, dans leur totalité, aux exigences d'une recherche, elle-même librement poursuivie. Dans le discours qu'il prononça à l'occasion de l'ouverture de l'école d'administration de Harvard, le grand mathématicien et philosophe Whitehead assigne à l'université la tâche de transmettre de l'information, mais avec imagination. Il ajoute : « A university is imaginative or it is nothing — at least nothing useful »[16].

Une université qui ne met pas en question l'état actuel des disciplines et son propre milieu n'est plus une université : elle ne joue pas son rôle. Par définition, une université est donc « révolutionnaire » au plan de l'esprit. L'entendement humain confronté au monde, est si limité que les positions acquises ne peuvent être de prime abord que des points de départ, et non d'arrivée. Mais cette mise en question se fait selon les normes mêmes de la discipline, à leur tour dictées par la réalité qu'elle tente d'atteindre et de cerner.

Aussi, une université ne saurait souffrir d'être aliénée de quelque manière. A cet égard, la tentative, vouée à l'échec, d'un ancien « Fellow » d'Oriel College, John Henry Newman, pour fonder une université à Dublin nous paraît exemplaire : « L'incompatibilité était totale, écrit Louis Bouyer, entre les vues qui étaient les siennes et celles que l'archevêque (Mgr Cullen) pouvait avoir. Pour Newman, l'Université catholique devait former des laïcs capables de prendre leurs responsabilités, dans l'Eglise comme dans l'Etat, et spécialement armés pour affronter à armes égales l'intellectualité incroyante de l'époque. A cette fin, il voulait réunir dans son corps professoral les esprits les plus mûrs, les plus au courant des problèmes de l'heure et y stimuler la recherche scientifique, dans une atmosphère de foi profonde mais lucide. Pour le docteur Cullen, l'idéal eût été un corps enseignant purement clérical, dont la compétence était un problème très accessoire, pourvu qu'il formât les laïcs à la docilité et les préservât de se poser des questions gênantes[17].

Ceux qui utilisent, à des fins apologétiques, les conférences prononcées à Dublin par John Henry Newman, et publiées sous le titre : « The Idea of a University », auraient avantage à méditer sur cet échec d'un grand universitaire, dont la vie tout entière s'est déroulée en soumission totale à la recherche de la vérité.

On pourrait aussi rappeler le dépeuplement des universités allemandes, après l'accession au pouvoir du nazisme en 1931, et plus près de nous, les effets du mccarthisme. L'université ne jouera pleinement son rôle que si elle s'appartient, que si elle est indépendante des pouvoirs. Pour citer de nouveau Whitehead, « ce que l'université peut offrir, c'est le vieux cadeau de l'imagination, la torche allumée que l'on se passe de main en main. C'est un cadeau dangereux, qui a déclenché de nombreuses conflagrations. Si nous craignons le danger, il vaut mieux fermer nos universités »[18]. On comprend que toutes les puissances : civile, religieuse, économique, aient souvent tenté d'éteindre la torche, ou de la mettre sous le boisseau. Elles poursuivent des fins qui, même dans les régimes les plus démocratiques, ne peuvent toujours coïncider avec celles des « chers professeurs ». Aussi les universitaires doivent-ils garder présente à l'esprit cette vérité, rappelée par l'un de nos collègues, M. Jean-Charles Falardeau, — en des temps où il n'était pas sans danger de le faire : « Nous n'aurons de liberté que celle que nous prendrons ».

Or notre société nord-américaine, et les universitaires eux-mêmes, tolèrent un état de colonialisme intellectuel que l'histoire explique mais ne justifie pas. Je veux parler de ces chartes d'universités qui confient les décisions finales et, en définitive, l'orientation générale de ces institutions, à un conseil dont sont exclus les professeurs en exercice. Voit-on le Barreau ou le Collège des médecins remis entre les mains d'administrateurs qui ne seraient ni juristes ni médecins, ou sur qui ceux-ci n'exerceraient aucune autorité[19] ?

L'accélération de l'histoire du monde, et plus particulièrement de cette province, souligne l'urgence de préparer des intelligences capables de réfléchir sur les problèmes auxquels nous sommes confrontés et d'y apporter des solutions. L'université est, traditionnellement, l'institution chargée, non pas certes de résoudre, de son autorité, les problèmes de la société politique, mais de former en toute liberté ceux qui assumeront cette tâche. Mais elle ne peut remplir cette mission que si on lui en fournit les moyens. Or l'un d'eux, fondamental, est l'indépendance à l'égard de toutes les sujétions et féodalités, indépendance qui lui permette de remplir sa fin selon les normes qui lui sont propres et qu'elle seule peut déterminer.

L'Université doit être indépendante des pouvoirs

A l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de sa fondation, en 1957, la Société royale a tenu un colloque

dont les travaux ont été publiés sous le titre français : « Présence de Demain ». J'en retiendrai toutefois le titre anglais : « Our Debt to the Future[20] ».

Or l'avenir d'un pays, c'est sa jeunesse, et ce que nous lui devons, c'est une formation qui lui permette de vivre une vie d'homme accordée aux difficultés de son époque. Des événements récents ont manifesté l'inquiétude et l'impatience de la jeunesse canadienne-française. Serons-nous moins conscients qu'elle des problèmes qui nous assaillent ? Les générations qui nous ont précédés, et la nôtre, ont laissé se développer un système d'éducation qui excluait des études supérieures, pour cause d'impécuniosité, de nombreuses intelligences, douées et avides de connaître, système dont il faut bien dire, en s'excusant auprès de Bergson, que c'est une machine à faire des révoltés. Comment expliquer autrement que tant de jeunes québecois se sentent si près des « damnés de la terre » ? A l'heure de « Feu l'unanimité »[21], que reste-t-il, comme terrain de rencontre, sinon une certaine conception de l'homme et de l'homme libre, une certaine recherche qui s'appelle aussi philosophie ? Et comment la philosophie exercera-t-elle sa fonction propre si elle est aliénée, si elle est soumise à toute autre loi que la sienne ? Et comment l'université jouera-t-elle son rôle dans la nation et lui préparera-t-elle les cadres moyens et supérieurs dont elle a un urgent besoin si la nation ne lui en fournit la possibilité ? Les universitaires seraient infidèles à leur vocation s'ils ne réclamaient pas pour leur institution un statut qui lui permette de remplir sa mission et la rende indépendante de tous les pouvoirs sur lesquels ne s'exercerait pas un contrôle démocratique.

A ces conditions, il me semble, nous ferons face à quelques-unes de nos obligations à l'égard de la jeunesse de ce pays. Il est certes impossible de prédire vers quels horizons nous conduira la réalisation de ces voeux : nous aurons toutefois la satisfaction d'avoir respecté l'intelligence dans l'homme et d'avoir accepté, comme Dieu créant l'homme à son image, de courir les risques de la liberté. ★

---

(1) M. Décarie est doyen de la faculté de philosophie à l'université de Montréal.

(2) JEAN, 8, 32.

(3) cf. PLATON, *Timée*, 90, ARISTOTE, *Ethique Nicomaque*, X c. 7.

(4) « L'homme est visiblement fait pour penser. C'est toute sa dignité et tout son mérite ». *Pensée*, 146 Br. On pourrait multiplier les témoignages même chez nos contemporains.

(5) Voir G. FERRIERES, *Jean Cavaillès, philosophe et combattant*. Paris, P.U.F., 1950.

(6) cf. PLATON, *Apologie de Socrate*, 29 c-D.

(7) *Humanisme et Terreur*, Paris, Gallimard, 1947, pp. XXXIV-XXXV.

(8) Voir le titre de l'ouvrage de E. GILSON, *The Unity of Philosophical Experience*, New York, Scribner's, 1938.

(9) PLATON, *Apologie de Socrate*, 38-A.

(10) On aura reconnu le premier précepte du *Discours de la Méthode*.

(11) *Institutiones Philosophicae ad usum studiosae juventutis*, Québec, Cary, 1835, p. 30.

(12) P. VIGNAUX, *Luther, commentateur des Sentences*, Paris, Urim, 1935, p. 4, n. 1.

(13) Pour Thomas d'Aquin, cf. son *Commentaire sur le Traité du Ciel d'Aristote*, I, 22, no 8 (édition léonine, t. III, Rome, 1886, p. 91) ; « studium philosophiae non est ad hoc quod sciatur quid homines senserit, sed qualiter se habeat veritas rerum. » Pour Kant, voir l'*Avertissement relatif au programme de ses conférences pour le semestre d'hiver* 1765-66, éd. de l'Académie de Berlin, t. II, p. 306.

(14) E. GILSON, *Le philosophe et la théologie*, Paris, Fayard, 1960. c. 3.

(15) cf. les travaux de H. I. MARROU, *Saint Augustin et la fin de la Culture Antique*[2], Paris, De Boccard, 1949, *Histoire de l'Education dans l'Antiquité*, 4e éd., Paris, Ed. du Seuil, 1958.

(16) A. N. WHITEHEAD, *The Aims of Education*, (Mentor Books), New York, p. 101 ; cf. p. 97 : « The University imparts information, but it imparts it imaginatively ».

(17) L. BOUYER, *Newman*, Paris, Cerf, 1952, pp. 397-398.

(18) op. cit., pp. 105-106 : « To-day business comes to Harvard ; and the gift which the University has to offer is the old one of imagination, the lighted torch which passes from hand to hand. It is a dangerous gift, which has started many a conflagration. If we are timid as to that donger, the proper course is to shut down our universities. »

(19) On dénonce depuis des années l'assimilation nord-américaine de l'administration d'une université à celle d'une « business corporation » et non d'un service communautaire, assimilation qui a permis à un « gouvernement » de traiter de « profits » un léger surplus budgétaire de l'université à laquelle il était attaché !

(20) Société Royale du Canada. Colloque. Toronto, University of Toronto Press, 1958.

(21) On sait que c'est le titre d'un article de Gérard PELLETIER, *Cité Libre*, XIe année, no 30 (octobre 1960).

LES LIVRES

Les 20 Amériques latines

A l'heure où les problèmes de l'Amérique Latine deviennent de plus en plus brûlants, au moment où le troisième congrès pour la Souveraineté et l'Indépendance des Peuples latino-américains doit s'ouvrir à Montréal, le livre de Marcel Niedergang est d'un intérêt tout à fait particulier. Il s'agit, en effet, d'une excellente étude dont le style est vivant, alerte et dénué de tout pédantisme pseudo-scientifique.

« L'Amérique Latine, écrit l'auteur, s'étend de la frontière septentrionale du Mexique aux terres australes de l'Argentine et du Chili. Géographiquement parlant elle est donc facile à délimiter. Pourtant cette unité n'est qu'apparente. Sans doute a-t-elle de nombreuses caractéristiques communes, tant du point de vue économique que politique ou culturel. Elle a été espagnole ou portugaise. Elle a aujourd'hui une personnalité propre et attachante. Elle est américaine, mais elle est aussi latine et universelle. Sa ligne de tête passe par les Etats-Unis. Sa ligne de coeur se dirige vers la vieille Europe et depuis peu vers l'Afrique et les pays du Tiers Monde » . . .

C'est dans ces quelques phrases que se résume tout le drame des nations latino-américaines dont les traditions sont trop vivaces et trop diversifiées pour qu'elles puissent former un ensemble homogène. Aussi surprenant que cela puisse paraître à certains, les Paraguayens n'ont pas

oublié encore l'effroyable guerre qui les a opposés à la Triple Alliance vers la fin du XIXème siècle et ils n'ont pas pardonné à l'Argentine, au Brésil et à l'Uruguay d'avoir fait au cours d'une seule bataille de Cerro Cora, plus d'un million de morts. D'ailleurs, en 1932, ce pays fut le théâtre d'une autre guerre, non moins dévastatrice, où les troupes du Paraguay ont dû affronter celles de Bolivie. En principe, il s'agissait d'un conflit de frontières, mais en réalité ce ne fut qu'une lutte provoquée et envenimée par les grandes compagnies pétrolières qui voulaient prendre possession de quelques centaines de kilomètres carrés de la région de Chaco où un ingénieur espagnol de la Royal Dutch avait découvert de riches gisements. L'opération se solda par la perte de 80,000 soldats boliviens et de 50,000 combattants paraguayens, mais aussi par un brusque revirement de la politique de la Standard Oil et de l'Oil Company of California qui se sont aperçues avec douze ans de retard que les gisements étaient trop pauvres. Par la suite, cependant, le Paraguay ne devait pas se relever du marasme et son revenu national per capita ne dépasse pas encore 140 dollars par an, niveau extrêmement bas qui est la rançon de l'enchevêtrement inextricable des intérêts politiques et économiques qui, d'une façon générale, sont excessivement diffficiles à dissocier dans toute l'histoire de l'Amérique latine.

Autre résultat, non moins tragique, de la tradition séculaire c'est la priorité des intérêts privés sur ceux de la communauté. Selon Marcel Niedergang, moins d'un millier de propriétaires possèdent 25 millions d'hectares de terres cultivables, qu'ils exploitent comme bon leur semble, tandis que les 136,000 petits paysans du Paraguay doivent se contenter d'un peu plus de 15 millions d'hectares, qu'ils n'ont aucun moyen d'améliorer.

Et l'exemple de ce pays n'est guère isolé. La bataille des nitrates entre les Chiliens et les Péruviens eut un résultat quasi identique, car là aussi ce furent les compagnies étrangères et un petit nombre de privilégiés qui ont profité de l'occasion pour s'emparer des richesses minières et agricoles. Par contre, dans d'autres Etats latino-américains ,tels la République dominicaine ou le Guatemala, ce furent les guerres civiles qui entraînèrent des conséquences du même ordre. Les causes de conflits étaient multiples; différences d'ordre racial, oppression des dictateurs exploitant d'une façon éhontée le pays et empochant aussi bien les dollars de l'aide américaine que les dividendes versés par les compagnies minières, divergences d'idées, d'opinions, et surtout d'intérêts économiques. Y a-t-il lieu de s'étonner dès lors que dans ce contexte où les véritables objectifs sociaux et humains n'ont eu que de faibles chances de jouer un rôle, il fut difficile depuis toujours d'assurer le plus élémentaire bien-être aux classes populaires ?

« Les partisans de l'unité de certains pays de l'Amérique latine, écrit l'auteur, invoquent des arguments d'ordre économique... mais les arguments contraires ne manquent pas. Et en fait les obstacles surgissent des Etats centre-américains eux-mêmes. Les économies sont plus rivales que complémentaires. »

En somme il ne s'agit pas de préconiser la création d'une sorte de Confédération des Etats latino-américains, mais plutôt d'envisager les problèmes de chaque pays séparément. Toutefois, ils conservent tous certaines caractéristiques communes qui sont à l'origine de leur sous-développement. Mauvaise exploitation d'énormes richesses naturelles, manque de diversification des cultures, manque de planification, domination économique des grandes compagnies américaines, absence de maturité politique au niveau populaire, continuité des traditions qui favorisent une mince couche des classes privilégiées et, enfin, incapacité d'utiliser l'aide étrangère d'une façon valable, ou plus simplement conforme aux intérêts nationaux. Tous ces facteurs engendrent à leur tour la misère et l'analphabétisme des masses et provoquent l'état d'agitation qui peut aboutir à une révolution semblable à celle qui a eu lieu à Cuba et que l'auteur de l'ouvrage justifie de la façon suivante :

« Une économie dramatiquement dépendante des Etats-Unis. Une succession de régimes corrompus et incapables de s'attaquer aux vrais problèmes. Les tripots étalés et multipliés à côté de l'évidente misère de la grande majorité du peuple. Une dictature banale, sans doute au début, mais qui sombra dans le crime et le népotisme et qui battait tous les records de vénalité; voilà les raisons qui expliquent la révolution cubaine. Le mouvement du 25 juillet fut d'abord une protestation contre l'injustice et l'affirmation d'une dignité. »

Mais Marcel Niedergang ne conclut ni dans un sens ni dans l'autre. Selon lui il n'est pas évident que les Latino-américains devraient s'orienter vers la voie du castrisme, et il se contente uniquement de constater :

« Qu'élever le niveau de vie des masses est une nécessité vitale pour les 20 républiques de l'Amérique latine... Pour surmonter les difficultés de tous ordres qui les assaillent, la plupart de ces nations comptent sur une aide américaine ... et pour faire face à la contagion castriste qui ne cesse de gagner du terrain, les Etats-Unis ont lancé un vaste plan d'aide. Cette Alliance pour le Progrès, définie à la conférence de Punta del Este du 5 au 17 août 1961, se propose d'attribuer en dix ans aux pays signataires une aide de 20 milliards de dollars sous forme de prêts publics ou d'investissements privés. Les signataires s'engagent à réaliser la réforme agraire, à instaurer

(Suite au bas de la page 31)

L'ADMIRABLE MUSÉE DU THÉÂTRE DE FRANCE

par *Yerri* KEMPF

AUTANT la venue de troupes, composées d'une ou deux vedettes entourées de quelques boys-scouts, ne présente plus guère d'intérêt pour le public montréalais, autant la démonstration que vient de nous offrir la prestigieuse troupe du Théâtre de France me semble du meilleur effet : nous avons eu là, durant trois semaines, l'occasion de prendre une leçon de théâtre et une leçon de goût. Chaque représentation a d'abord été une fête visuelle avant d'être une merveilleuse résurrection du Passé.

En effet, les quatre pièces présentées au Théâtre St-Denis appartiennent à l'histoire et nous sommes passés des fastes de Louis XV aux grondements prérévolutionnaires de l'époque suivante pour aboutir aux flonflons de la bourgeoisie 1900 en faisant un détour par la Russie des Tzars, déjà lézardée dans ses structures sociales... On le voit, par son choix, Jean-Louis Barrault a en quelque sorte fait oeuvre de témoin à charge et nous a montré l'écoulement du temps, traduit sur le plan dramatique.

Le bijou de ces quatre spectacles aura été à mon goût « La double inconstance » de Marivaux. On sait que les sujets de Louis XV avaient porté l'art de vivre à son point de perfection : le raffinement de la classe privilégiée a perdu son caractère hautainement exclusif et les salons de l'aristocratie s'ouvrent pour accueillir l'esprit et la beauté sans discrimination vexatoire, ce qui flatte doucement la vanité des parvenus, dont Marivaux fut lui-même un heureux exemplaire. On n'est plus dupe des prestiges de la particule tout en restant sensible aux avantages d'une certaine supériorité. Au milieu de cette société en aimable fusion, c'est le coeur qui se révèle le plus subtil manomètre des forces en présence. Les poussées du désir viennent constamment ébranler les assises de l'amour-propre, mettant ainsi à nu les composantes de la vie affective : la jolie bourgeoise ouvre ses bras aux marquis autant pour se sentir devenir marquise que pour se savoir aimée, tandis que son amant se prouve à lui-même qu'il est moins homme de cour qu'homme de coeur... Ce sont là des moments délicieux et personne n'a su mieux peindre ces moments-là que l'auteur des « Jeux de l'amour et du hasard ». Chaque pièce de Marivaux est ainsi le compte-rendu malicieux, ému, subtil de cette voluptueuse chasse à courre que pratiquait alors toute une société à l'exemple de son roi. La « double inconstance » frémit encore des émois de ce siècle privilégié. Le centre le plus sensible de ces ondes douces et cruelles se situe dans le coeur de Silvia. La ravissante Dominique Arden nous a rendu merveilleusement actuelle la métamorphose d'un amour en un nouvel amour. Cela vient, cela s'en va : on croit voir naître un sentiment. On le voit se lisser les ailes... Il s'envole, exquis papillon d'aube. Il y a aussi Flaminia qui annonce déjà la terrible Marquise de Merteuil des « Liaisons », mais c'est une marquise qui n'a pas encore réussi à se débarrasser d'un reste de candeur. Cette candeur, Simone Valère « qui connaît son sexe », en joue à merveille, avec une intelligence constante et une vivacité gourmande... Enfin, je le répète, ce spectacle m'a comblé.

Le « Mariage de Figaro » m'a surtout révélé cet extraordinaire comédien qu'est Jean Desailly. Et pourtant, ça fait près de vingt ans que je connais et apprécie ce comédien. Son « Figaro » me l'a montré en parfaite possession de ses moyens, moyens stupéfiants qui lui permettent de passer avec aisance à travers les quatre pièces,

---

(Suite de la page précédente)
la sécurité sociale, à supprimer l'analphabétisme en 1970 au plus tard et à augmenter le revenu moyen de 2.5% par an. Mais à ces promesses de l'Alliance pour le Progrès ... à ce réformisme préconisé par Washington, les Cubains opposent leur révolution. La lutte engagée est donc particulièrement décisive. De son issue dépend le maintien de la moitié de l'Amérique dans le camp occidental. »

L'enjeu est de taille, et quand on termine l'ouvrage de Marcel Niedergang on se rend mieux compte à quel point il est urgent d'aider l'Amérique latine à sortir de son marasme avant que ne se déclanche l'irréversible mécanisme de l'histoire. Il reste donc à savoir comment on parviendra à changer les structures traditionnelles et à enrayer le néo-colonialisme économique, mais il s'agit là d'une question que l'auteur se contente de poser sans essayer d'aucune façon de la résoudre, car elle constitue, en quelque sorte, le prolongement et non pas le thème de son étude.

Alice Poznanska

se renouvelant chaque fois et marquant chacun de ses rôles de son sceau où se mélangent avec classe, générosité, esprit, sensibilité, abattage et allure. Bref, un très grand monsieur. La seule faiblesse du « Mariage » a été un Chérubin, dépourvu de toute espèce de poésie dans un rôle qui est la poésie même.

Tchékov pose toujours un problème à des interprètes non russes. Il apparaît extrêmement difficile de concilier le tempérament latin et le charme slave. Il me semble que c'est d'abord au niveau du temps vécu que se creuse l'abîme : le Français, et tout particulièrement le Parisien, sait toujours l'heure qu'il est, tandis que le Slave va à la dérive, se moquant éperdument des horloges. Et puis, il y a aussi dans tout Russe un monologuiste qui parade et qui se donne à lui-même le spectacle, alors que le Français se donne en spectacle . . . aux autres ! Encore là, il s'agit d'opposition fondamentale et le comédien latin parlera toujours à ses partenaires quand il ne parle pas à la salle. Tout cela invertit le sens même du message et de la vision de Tchékov. Ajoutez à cela l'immense salle du St-Denis qui aggrave encore le côté projeté de l'interprétation et l'on aura compris que la « Cerisaie » n'est qu'une excellente transposition d'un monde insaisi . . .

Le clou de la tournée est évidemment la fameuse « Vie Parisienne ». Il faut dire que la mise en scène de Jean-Louis Barrault a rajeuni le spectacle tout en respectant l'esprit d'Offenbach et en épousant son rythme endiablé. Ce musicien a donné ses lettres de noblesse à la légèreté parisienne en montrant qu'un air de grisette pouvait égaler une page de Mozart. Barrault a semé tout au long de cet hymne à la vie dissolue des trouvailles plus cocasses les unes que les autres, et toujours ravissantes. C'est un déjeuner de soleil. Du soleil de Paris. Le plus vif du monde.

Figurait aussi au programme un hommage à Molière. J'adore Molière et j'ai été sensible au côté fête de famille que revêtait cet hommage. Pour une fois donc, vive les fêtes de famille ! Surtout quand cette famille se trouve être toute une troupe qui nous enseigne du même coup que le théâtre, c'est d'abord un grand amour commun.

La petite musique d'agonie de Samuel Beckett

Curieusement, c'est à l'auteur d'« Une petite musique de nuit » que je songeais en écoutant Mme Madeleine Renaud nous dire « Oh, les beaux jours » au Théâtre Stella. Avant de parler du texte de Beckett, je voudrais rendre hommage à Mme Renaud. Je lui dois quelques-uns de mes plus beaux souvenirs de théâtre et je crois pouvoir affirmer qu'elle est une des rares comédiennes de notre époque qui soit assurée de passer à la postérité au même titre que les Du Parc, Champmeslé, Rachel, Sarah Bernhardt . . . S'il me fallait définir son art, c'est au mot simplicité que j'aurais recours : Madame Renaud est simple comme la lumière d'un beau jour et c'est pour cette raison que la conjoncture Beckett-Renaud me semble particulièrement réussie. Aussi sommes-nous quelques-uns à avoir passé au Stella un moment rare. Ce fut constamment sublime. Je tiens à préciser que je considère Samuel Beckett comme le plus grand auteur dramatique du XXe siècle, parce que son oeuvre exprime avec le plus de force, d'originalité et de pureté la situation que nous sommes en train de subir.

Nous sommes à un carrefour de l'histoire. Tout un système de valeurs s'effondre, un homme différent est sur le point de naître et nous sommes en train de dépouiller le vieil homme, ce qui ne s'effectue pas sans affres. C'est ce dépouillement et ce sont ces affres que nous livre toute l'oeuvre de Beckett. Toutes les conventions sont tombées en poussière et la vie toute nue, toute sanglante; tout sursaut et tout cri demeure le seul, l'unique enjeu.

Jamais encore l'auteur de « L'innommable » n'avait à ce point fait chanter le coeur même de l'être. Ne conservant que quelques tics — se brosser les dents, se lisser les moustaches — caressant des lambeaux de souvenirs, tirant sur le fil de tendresse qui unit un vieux couple, cette pièce nous déchire et se fait battement pur du temps qui passe et qui nous anéantit inexorablement . . .

Pour la première fois, la tendresse acquiert chez Beckett une valeur positive, brûlée il est vrai par le soleil noir de l'Absurde. Nous sommes au bord du néant. Déjà le vertige nous possède et nous pousse vers le trou. Or, c'est ce vertige même que Beckett transforme en musique, petite musique d'agonie de toute une civilisation. Madeleine Renaud joue cette musique à la divinité. A travers son visage, l'éternité nous nargue doucement et devient quotidienne. Merci Madame Renaud !

N.B. Si, « Oh, les beaux jours » est selon l'expression de Jean-Louis Barrault « une sonate pour femme », « Fin de Partie » du même auteur peut être qualifié de quatuor pour condamnés à mort ! *L'Egrégore* vient de reprendre cette pièce dans un nouveau décor de J.-P. Mousseau, lequel a tenté cette fois-ci de traduire une vision plus réaliste — son premier décor fut nettement symboliste — de l'univers de Beckett. Le même souci se retrouve au niveau de l'interprétation, toujours aussi magistrale : Michelle Rossignol et Jean-Louis Paris se sont parfaitement insérés dans les poubelles de l'Apocalypse, dont Jean-Louis Millette et Jacques Godin demeurent les anges gardiens vigilants et dérisoires. Un spectacle de première grandeur !

Amour, quand tu les tiens !

Le deuxième acte des « Amants terribles » de Noël Coward, la pièce que le théâtre Stella vient de mettre à l'affiche, représente un assez joli tour de force. On assiste en effet pendant tout cet acte aux ébats d'un couple, ébats tour à tour tendres, puis batailleurs : on roucoule avant de se griffer... C'est une seule et longue scène d'intimité, un tête-à-tête orageux où il est possible que l'auteur ait glissé quelques souvenirs personnels. Bref, c'est tout à fait charmant et on a l'illusion que les pantins sont devenus des êtres véritables, l'espace d'une prise de « becs »... Il faut dire ques les deux interprètes, Yvette Brind'amour et Gérard Poirier, s'en donnent à coeur joie et nous feraient presque croire, eux aussi, que nous avons affaire à de « terribles amants » ! Mais à la fin, les deux autres pantins resurgissent et nous nous retrouvons au théâtre. Noël Coward manie situations et mots de main de maître — il est en outre probable que l'adaptateur Claude-André Puget ait mis le comique « Made in England » au goût de Paris ! — si bien que le public du Stella n'a pas fini de s'amuser.

La Grande Oreille de Guy Hoffman

De son côté, le *TNM* achève triomphalement sa saison avec la « Grande Oreille » de P. A. Bréal. Un décor et des costumes ravissants de Robert Prévost, une distribution sans faiblesse, une mise en scène étourdissante de Guy Hoffman font de ce spectacle un des plus réussis de la saison et qui devrait attirer les foules à l'*Orphéum*. On a parlé de Molière à propos de cette comédie et il est vrai que Bréal utilise un comique qui s'apparente à celui de l'auteur de *Tartuffe*, mais au lieu de vouloir nous faire rire avant tout, la *Grande Oreille* glisse insensiblement et aussi impitoyablement d'une vision drôle vers une vision dramatique et la pièce finit par nous prendre à la gorge : lorsque Blaise tombe à genoux, nous n'avons plus envie de rire du tout. C'est un tour de force presque impossible à réussir et que Bréal a parfaitement réussi.

Pour nous dépeindre les effets du fanatisme et de l'esprit totalitaire, nous nous trouvons transportés au siècle du Roi-Soleil, ce roi qui révoqua, comme on sait, l'Edit de Nantes. Mais il ne faut pas se faire d'illusions : ces catholiques veules, intéressés, cupides, cruels, lâches qui chassent le huguenot avec allégresse, ce sont aussi les maccarthistes chassant les sorcières à moins que ce ne soient les camarades chassant les vipères lubriques... Il y a aussi les antisémites, les ségrégationnistes... La liste pourrait être longue : sommes-nous si sûrs de ne pas y figurer nous aussi ?

Pour en revenir à la magnifique réalisation du *TNM*, il faut avoir vu Guy Hoffman alias Dupont : c'est le sommet de sa carrière de comédien. Et encore une fois, ceux et celles qui l'entourent se hissent à son niveau dans un élan général et irrésistible.

Quand les Saltimbanques pratiquent l'avortement...

La première fois que j'ai rencontré Roger Huard, il m'a expliqué de but en blanc qu'il était génial : « Je suis un génie, j'en suis convaincu et il m'est parfaitement égal que les autres s'en aperçoivent, l'admettent, le proclament. En particulier, toute critique me fait rigoler ! » Voilà qui met à l'aise pour rendre compte de « PILE » que les *Saltimbanques* ont choisi pour finir leur saison.

« La chair est triste, hélas, et j'ai lu tous les livres » a soupiré un jour un autre génie, authentique celui-là. Huard aussi a beaucoup lu et dans sa tête, Planck et Lautréamont jouent à cache-cache. Les mots se bousculent, se cassent le cou et le sens, se putréfiant... C'est que derrière leur sarabande exhibitionniste se déchaîne une horde de complexes et nous assistons à une véritable nuit de Walpurgis d'un foetus d'âme. Au point de vue psychanalytique, le texte mérite certes une mention spéciale et je dois dire que pour les contemplateurs des Beckett, Ionesco qui accusent ces auteurs de relever de l'asile d'aliénés, ils auraient avec *Pile*, l'occasion de découvrir la différence entre des oeuvres d'art accomplies comme *Fin de Partie* ou *La Leçon* — oeuvres dans lesquelles des complexes sont effectivement assumés et surtout transmutés par des créateurs profondément originaux — et une pauvre vomissure sado-masochiste qui s'achève sur scène par une parodie de fausse-couche : on introduit un tuyau dans la bouche du héros pendant qu'une fille étouffe ce dernier entre ses cuisses... On voit la projection à peine transposée !

Ce qu'il y a de stupéfiant, c'est le parti qu'a tiré de ce texte délirant et mal écrit par surcroît, le metteur en scène Rodrigue Mathieu qui interprète également avec son talent habituel le rôle principal ! Au reste, toute la troupe se dépense avec foi pour défendre *Pile;* et Pierre Moretti, de son côté a imaginé une très belle visualisation... Et c'est justement, ce qui me gêne : comment les mêmes personnes qui ont cru en Gatti, Vauthier, Obaldia peuvent-ils croire en ça ? Ils ne font donc pas la différence ? Parce que tout de même, que Roger Huard veuille bien l'admettre : sa pièce lui fait du tort. On ne peut décemment plus admettre qu'il soit génial après avoir assisté à son avortement public. Avec *Pile*, son auteur perd la face !

Ceci dit, dans l'optique de la recherche d'auteurs canadiens, l'entreprise des *Saltimbanques* mérite d'être encouragée. Découvrir de nouveaux talents exige beaucoup de courage, y compris celui de se tromper. Et puis après tout, la critique aussi peut se fourvoyer : ça s'est déjà vu ! Peut-être Huard, un jour, démentira mon diagnostic négatif et ce sera alors au tour des *Saltimbanques* de pavoiser. Personne ne s'en réjouirait plus que moi, si ce n'est Roger Huard lui-même.

Le théâtre-vérité à la Boulangerie

En assistant à la première des « Bas Fonds », montés par les Apprentis-Sorciers, je n'ai pu m'empêcher de penser à M. Rouch et ses émules. Je crains en effet que jamais aucun cinéaste de cette école ne parviendra à saisir et à se rendre la vérité profonde d'un groupe d'êtres humains, comme l'a si prodigieusement réussi l'écrivain russe Maxime Gorki ! Au lieu de tout le branle-bas technique qu'exige le cinéma, l'auteur des Bas Fonds a simplement utilisé une plume et de l'encre. Et aussi, il faut bien le dire, un coeur immense. Gorki a ramassé ses clochards, ses crapules, ses inadaptés, ses révoltés à pleins bras pour les jeter en vrac sur la scène. Il les a couvés comme une mère-poule. Il ne leur impose aucune règle. Il les regarde vivre et nous les offre tels quels. Vivants tout simplement.

Et c'est le spectacle le plus extraordinaire du monde. « Ce n'est pas écrit, c'est fait ! », déclarait Tchékov. C'est fait de chaleur humaine, d'égoïsme forcené, de naïf cynisme et de rêves utopiques. Pendant deux heures, on vit vraiment à la Boulangerie : la vraie vie est présente. Et c'est encore une fois une victoire de l'humilité, de la ferveur et du travail bien fait. Bravo à Jean-Guy Sabourin et à ses camarades. Gorki aurait aimé ce spectacle. Le public de la Boulangerie l'aimera lui aussi.

P.S. — Au Théâtre National, Jean-Pierre Ronfard a vainement frappé les trois coups : l'esprit de Labiche n'a pas répondu, ce qui tend à prouver que ce metteur en scène est plus doué pour assassiner les auteurs que pour les ressusciter !

★

AU MAÎTRE DE POSTE, S.V.P.,

si non réclamée, retourner après cinq jours à :
CITÉ LIBRE, 5090 Papineau, Montréal 34.

PORT PAYÉ À MONTRÉAL

« Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraires et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication. »